

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 26 mai 1922

Sommaire :

Jemappes

Le problème des langues

Ch. Maurras

L'opinion publique anglaise

Propos d'un prêtre et d'un laïc

sur l'égalité

Ch. Terlinden

Max Pastur

R. P. Honnay, S. J.

H. Belloc.

Abbé J. Leclercq

Les idées et les faits : Chronique des idées : Congrès eucharistiques, J. Schyrgens. — Les archives du manuel social, G. Legrand. — Sainte Catherine de Sienna. Victoire Cappe. — Belgique. — Rome, L. Picard. — Angleterre.

La Semaine

✠ *Ouverture à Rome, par le Saint-Père, du Congrès Eucharistique. Qu'il est consolant de penser, au lendemain de Gênes, que cet hommage magnifique et toujours plus éclatant de l'Église du Christ à son Époux vaudra au monde troublé une surabondance de grâces.*

✠ *Tout vrai belge, tout catholique surtout, n'a pu qu'être indigné de ce qui s'est passé à Jemappes dimanche. Comment des ministres ont-ils pu méconnaître à ce point l'histoire de leur pays ?*

A Anvers, le même jour, spectacle tout aussi navrant. Au grand meeting pour l'université fla-

mande, les catholiques ont oublié que la religion a son mot à dire dans la solution du problème. On a exalté les droits du peuple et de la culture (?), mais il ne s'est trouvé personne pour parler des droits de l'Église en matière d'enseignement.

Jemappes, Anvers, deux épisodes nouveaux à ajouter à la liste, si longue déjà des méfaits du nationalisme outré.

✠ *La paix intérieure semble assurée en Irlande et l'intervention solennelle de l'épiscopat, dans un pays où la foi est restée très vive, s'est montrée efficace.*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 60 MILLIONS
RÉSERVES : 10 MILLIONS

SIÈGES :

ANVERS : 42, Courte rue de l'Hôpital
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

120 AGENCES en Belgique
Agences à Luxembourg et Cologne

GESTION DE FORTUNES

Un département spécial s'occupe aux sièges d'Anvers et de Bruxelles de tout ce qui concerne la gestion des fortunes.

Il reçoit les valeurs en dépôt, s'occupe de détacher les coupons, de vérifier les tirages et se charge, au nom des clients, de tous encaissements, paiement de comptes, factures, etc.

Ce département s'occupe également de toutes les questions relatives aux successions, exécutions testamentaires, etc.

Toutes les mesures possibles sont prises pour assurer la plus grande discrétion.

A la Grande Fabrique

- - **E. Esders** - -

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- Ordres de Bourse -

Renseignements Financiers

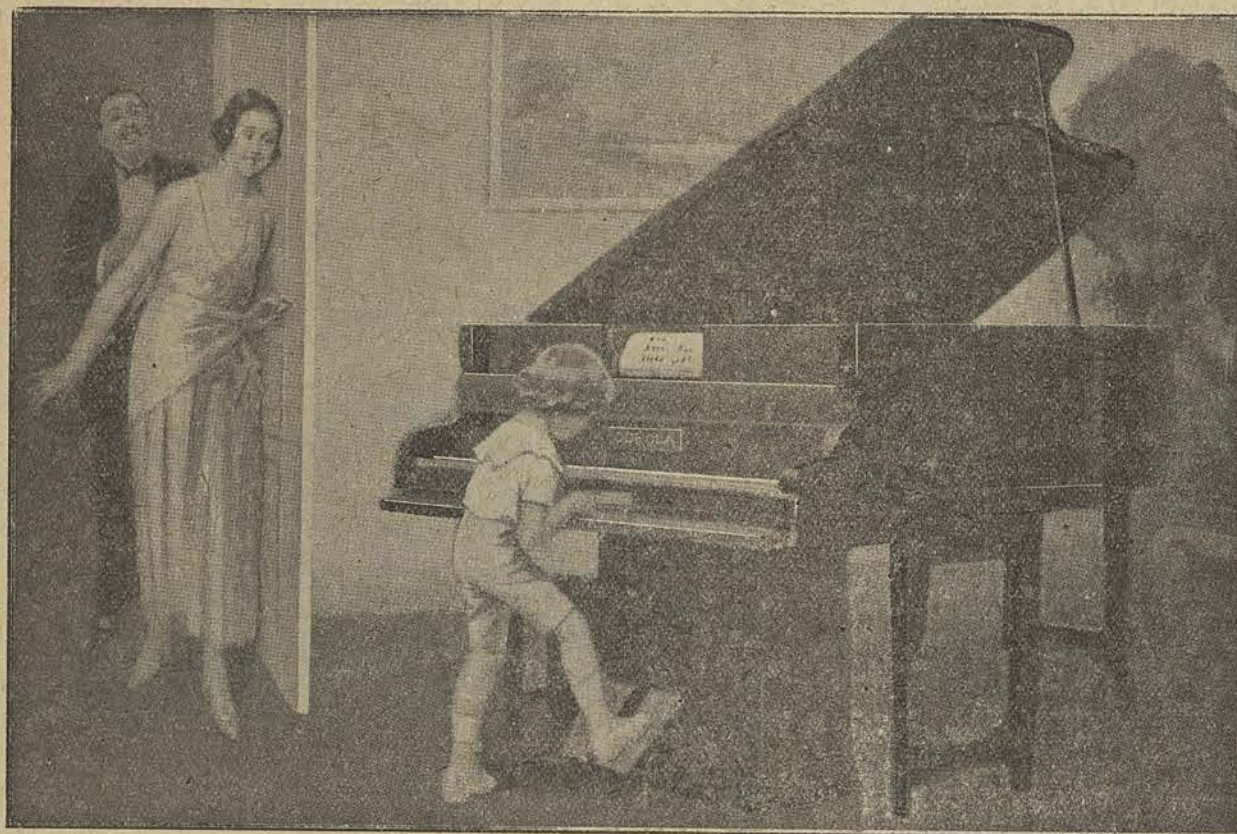
Encaissement de Coupons

- Vérifications de Tirages -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et Informations* dont le service est fait gratuitement à la clientèle.



« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE MER-
VEILLEUX QUI RÉUNIT LES
QUALITÉS LES PLUS PRÉ-
CIEUSES AUXQUELLES ON
AIT PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS PNEU-
MATIQUES.
IL EST INCOMPARABLE PAR
SA CONSTRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT ARTIS-
TIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE



Chocolat

MARTOUGIN

le meilleur !



NOUVELLE INVENTION
AURIFEX · J.C. BOLDOOT
 UN COSMÉTIQUE LIQUIDE



*“Les bons soins pour votre toilette,
 spécialement pour les cheveux, exigent
 l'emploi de L'AURIFEX J.C. BOLDOOT.”*

LE GRAND FLACON 3^{fr} 50
 avec Stilligoutte



Voici le moments des
VACANCES

Ne partez pas sans un

KODAK

Il y a des Kodaks à tous prix
 Vous pouvez apprendre à photographier
 en une demi-heure

Demandez renseignements et Catalogue chez
KODAK LTD, 36, rue de l'Écuyer, Bruxelles

Grande Maison de Blanc

LA PLUS IMPORTANTE DE L'EUROPE

Rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles



LINGERIE - DÉSHABILLÉS - DENTELLES
 - LINGE DE TABLE ET DE MAISON -
 SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES
 - TOILETTES DE VILLE ET DE SOIRÉE -
 - BLOUSES - PEIGNOIRS - PYJAMAS -
 CHOIX CONSIDÉRABLE DE LAINAGES
 BONNETERIE DE VILLE ET DE SPORT
 GANTERIE - PARFUMERIE - MERCERIE
 NAPPERONS - BRODERIES & DENTELLES
 - TISSUS D'AMEUBLEMENT - Rideaux -
 STORES - LITÉRIES - COUVERTURES
 COUVRE-LITS

LA LINGERIE

DE

LA GRANDE MAISON DE BLANC

JOINT LE FINI

A L'ÉLÉGANCE

Tout achat est expédié franco dans toute
 la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg

Jemappes

Les fêtes de dimanche dernier auront démontré, une fois de plus, l'ignorance de nos hommes politiques lorsqu'il s'agit d'apprécier la signification historique des événements du passé.

Que l'on célèbre, par l'érection de monuments, par des discours enflammés, par des défilés de cortèges et par de triomphales fanfares, l'amitié franco-belge, rien de mieux ! Jamais nous n'oublierons les services rendus par la France à notre indépendance en 1831 et 1832 ; jamais, non plus, nous ne perdrons le souvenir du rôle joué par notre grande sœur latine dans la guerre de 1914-1918 !

Ce qui fait précisément la grandeur de l'amitié franco-belge et son caractère sérieux et durable, c'est que cette amitié ne s'est pas nouée, comme les frivoles amitiés mondaines, dans une atmosphère de fête ou dans « la chaleur communicative d'une fin de banquet », mais dans d'indicibles souffrances vaillamment supportées en commun et dans une lutte héroïque de plus de quatre ans pour la défense des plus nobles principes.

Aussi tous les Belges ont-ils applaudi hier à la célébration de l'amitié indéfectible qui unit désormais les deux nations. L'unanimité a été d'autant plus facile à réaliser que, par une heureuse évolution dans les idées de certains de nos compatriotes, cette fête de Jemappes du 21 mai 1922 avait perdu, au point de vue de notre politique intérieure, le caractère agressif qu'avait revêtu semblable fête célébrée, avant la guerre, pour exalter surtout le jacobinisme anticlérical et révolutionnaire.

La présence du glorieux vainqueur de Verdun donnait à la cérémonie sa véritable signification et, dans les discours échangés au pied du monument, rien ne devait offusquer les convictions de nos compatriotes. Tous les Belges pouvaient communier, cette fois, dans un élan unanime d'amour pour la France immortelle !

Mais si, comme patriote et comme catholique, nous n'avons aucun reproche à formuler à la célébration d'une fête d'amitié franco-belge, nous ne pourrions trop protester, comme historien, contre le choix du champ de bataille de Jemappes pour semblable cérémonie.

Le caractère et la portée de ce fait historique ont échappé à la plupart des orateurs d'hier.

Lorsque le bourgmestre de Jemappes s'est écrié : « Que la Marne apporte à l'univers entier ce que Jemappes apportait à la Belgique : la Liberté ! », il a prouvé une ignorance complète de la situation politique de notre pays sous l'ancien régime.

De même, lorsque le maréchal Pétain rappelait les circonstances de l'entrée des armées françaises en Belgique en 1792, il se trompait lourdement.

« Depuis plus d'un siècle, a-t-il dit, vous luttiez contre l'autorité » des empereurs d'Allemagne et lorsque Joseph II voulut bouleverser vos coutumes, le peuple belge, groupé autour de ceux qu'il avait choisis pour ses chefs, leva l'étendard de la révolte et appela les Français à son secours. C'est dans ces conditions que l'armée française entra en Belgique ! »

Oh ! Monsieur le Maréchal, quel est l'illustre Gaudissart qui a pu vous documenter de la sorte ? N'avez-vous jamais entendu parler de l'amour de nos ancêtres pour l'impératrice Marie-Thérèse ? du gouvernement du bon duc Charles, si populaire parmi nous ? Et la Révolution brabançonne, qu'en faites-vous ? Vous devriez pourtant savoir qu'en 1789, excédés des innovations de Joseph II et de ses continuel attentats contre leurs droits et leurs libertés, nos pères, par leurs seules forces, rejetèrent les Autrichiens sur le Luxembourg et que, si, en 1790, ils ne parvinrent pas à empêcher Léopold II de restaurer le régime autrichien, c'est que, abandonnés par les puissances signataires de la Convention de Reichenbach, ils ne trouvèrent aucun secours du côté de la France.

Entre la Révolution brabançonne et l'entrée des Français en Belgique, il y a une solution de continuité de deux ans, qui supprime tout lien logique ou historique entre les deux événements.

Et puis, Monsieur le Maréchal, un homme de votre valeur intellectuelle peut-il, même dans un discours en plein air, tirer argument de la

proclamation de Dumouriez, alors que tout le monde sait comment furent observées ses promesses de liberté, de respect des propriétés et des lois, d'exacte discipline ?

On se rappelle l'œuvre des délégués de la Convention dans nos provinces : réquisitions à outrance en nature et en numéraire ; pillage des caisses publiques ; dévastation des églises et des châteaux ; confiscation des biens de nos concitoyens, désignés, suivant l'usage du temps, sous le vocable générique d'aristocrates ; envoi, comme otages à Lille et à Valenciennes, de pères de famille, de vieillards, de femmes et même d'enfants ; mesures d'intimidation à l'égard des populations, pour les contraindre à demander leur incorporation à la république ! Voilà ce que l'honorable bourgmestre de Jemappes appelle avec candeur « apporter à la Belgique la liberté ! » — Aussi, lorsque, après quelques mois de ce régime, les Autrichiens lavèrent par leur victoire de Neerwinden leur humiliation de Jemappes et que, poursuivis, le sabre dans les reins, par les fameux dragons belges du régiment de Latour, les sans-culottes repassèrent en débandade la frontière, nos pères saluèrent par des acclamations quasi unanimes le retour du régime impérial.

Par conséquent, s'il y a de nos compatriotes qui croient devoir affirmer l'amitié franco-belge en célébrant l'établissement du régime républicain dans notre territoire, ce n'est pas l'éphémère victoire de Jemappes, mais bien celle de Fleurus, deux ans plus tard, qu'ils devraient commémorer.

Quant à l'idée que nos pères n'étaient pas libres avant la conquête française, elle provient d'une méconnaissance complète de nos anciennes institutions. Même de grands hommes d'Etat, comme M. Frère-Orban, partageaient cette impardonnable ignorance :

« C'est à la Révolution française, s'écriait-il à la Chambre le 22 janvier 1848, que nous devons d'être ce que nous sommes ! Nous devons plaindre les insensés et les ingrats qui renient cette mère glorieuse qui les a mis au monde, qui de parias qu'ils étaient, les a faits citoyens ! »

Cette erreur provient du fait qu'à force de s'être nourris de manuels et de livres d'histoire de France, un grand nombre de nos compatriotes ne se rendent pas compte des différences essentielles qui existaient entre l'ancien régime dans nos provinces et dans la monarchie française. Dans aucun pays du monde, pas même dans la « libre Angleterre », le citoyen ne jouissait d'une plus complète liberté et n'était entouré de plus de garanties que chez nous au XVIII^e siècle. Garanties contre l'arbitraire du souverain, par l'existence de pactes tels que la Joyeuse Entrée de Brabant ou de coutumes réglant les rapports entre le prince et ses sujets ; garanties contre l'arbitraire judiciaire, par l'existence de juridictions nettement nationales, les tribunaux des échevins et des conseils de Justice, appliquant le vieux droit coutumier, approprié aux nécessités de la vie sociale et juridique ; garantie contre le fisc, par les privilèges des Etats qui, dans chaque province votaient les aides et les subsides ; garantie en matière militaire, par le privilège du service volontaire dans les régiments nationaux.

Certes, ces institutions n'étaient plus en rapport avec les progrès des idées modernes ; des réformes étaient de plus en plus nécessaires ; la partie la plus éclairée de l'opinion en convenait. De même, comme dans toutes les sociétés humaines, il existait des abus, notamment celui d'une trop grande extension de la propriété monastique. Il faut constater, cependant, que ces abus n'avaient pas le caractère intolérable qu'ils revêtaient chez nos voisins du Sud. La répartition des charges publiques était plus générale et plus équitable chez nous, que chez eux. Le clergé, tant séculier que régulier, ne connaissait pas le régime déplorable de la portion congrue, de la commende et de la non-résidence, et exerçait avec zèle sa mission d'apostolat et de charité. La tolérance à l'égard des non-catholiques existait dans les mœurs et dans l'esprit public, sinon dans la lettre même des lois. La noblesse, vivant avec les paysans sur ses terres, restait en contact avec les classes populaires ; ses privilèges étaient, avant tout, d'ordre honorifique ; elle ne formait pas une caste jalou-

sement fermée et, dans les villes, il était difficile d'établir une ligne de démarcation entre la noblesse et la haute bourgeoisie. Les charges publiques, les fonctions judiciaires, les grades dans l'armée étaient accessibles à tous et, par le travail, il était loisible à tout citoyen belge d'arriver, alors comme aujourd'hui, aux honneurs et à la fortune.

On reproche souvent à nos ancêtres du XVIII^e siècle d'avoir vécu dans une certaine apathie, dans une trop grande immobilité au point de vue économique, politique et intellectuel. Cela était dû surtout au fait que, depuis la fermeture de l'Escaut par leurs voisins du Nord, ils vivaient trop à l'écart de la grande vie internationale qui seule, par les lois de la concurrence, est capable de stimuler les ressources matérielles, intellectuelles et morales d'une nation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le rayonnement de notre XVI^e siècle pour voir que, chez nous, la vie artistique et scientifique ne fleurit que lorsque nous sommes à même de jouer en pleine liberté notre rôle international au carrefour des grands courants économiques du monde civilisé et aux confins de deux races et de deux civilisations.

Si nos ancêtres du XVIII^e siècle n'ont pu jouer ce rôle, ce n'est pas à leurs institutions qu'ils le durent, mais bien à la situation inférieure dans laquelle les obligeaient de végéter, au point de vue économique et au point de vue international, les combinaisons diplomatiques inspirées aux chancelleries européennes par l'inquiète jalousie des Hollandais.

C'est précisément cette liberté économique qui fut le principal bienfait de la domination française et, chose curieuse, personne ne paraît en avoir parlé hier. En brisant l'organisation désuète des anciennes corporations, en imposant à la Hollande l'obligation d'affranchir l'Escaut, en ouvrant à notre activité exportatrice le vaste marché français, les régimes républicain et impérial contribuèrent, malgré les guerres presque continuelles, à développer notre force productrice et permirent à la grande industrie de s'installer chez nous. Même, au point de vue politique, le régime français avec son administration intelligente et énergique ne fut pas sans avoir d'heureux résultats, en dépit des vexations et des humiliations qu'il nous fit subir.

En supprimant d'une façon définitive l'esprit particulariste qui imprégnait nos anciennes constitutions, en faisant peser sur tous les Belges l'uniformité des lois, de l'administration et des tribunaux, le gouvernement français fit naître la Belgique, plus tôt qu'elle n'eût pu le faire par ses propres moyens, aux idées modernes et lui donna l'éducation politique nécessaire pour constituer, un jour, un État homogène, capable de vivre sa vie propre et de jouer un rôle dans la grande société internationale.

Mais ce ne fut qu'à partir du moment où un homme de génie parvint à faire triompher les principes de l'ordre sur ceux de l'anarchie révolutionnaire que ces heureuses conséquences se firent sentir. Ce fut le régime consulaire qui réalisa chez nous, en une fois et par voie d'autorité, les réformes auxquelles, grâce à notre bon sens national et à l'exemple des peuples voisins, nos pères se seraient ralliés, petit à petit, par une sage et prudente évolution.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le régime consulaire et ses bienfaits que commémore le coq de Jemappes. Ce qu'il salue de son bec ouvert et de ses battements d'aile, c'est l'entrée dans notre pays des bandes déguenillées et pillardes des sans-culottes et, ainsi, l'érection de ce monument constitue une hérésie au point de vue historique.

CH. TERLINDEN,

Professeur à l'Université de Louvain.



Le problème des langues ⁽¹⁾

MESSIEURS,

M. Poulet vous a dit la nécessité d'une égalité complète entre les deux races flamande et wallonne, entre les deux cultures, les deux langues, les deux régions; et il ajouta qu'une politique contraire serait vaine et stérile, destinée à échouer et à compromettre les destinées du pays.

Nous sommes donc fixés: chaque race doit être maîtresse chez elle, dans sa région, y vivre de sa culture et y parler

(1) Conférence donnée au Cercle Saint Jean de Capistran, le mercredi 17 mai 1922.

sa langue. Ces précisions déblayent le terrain et permettent dès l'abord de définir les points de vue. Le nôtre est clair: nous estimons que le problème ne consiste pas à assurer l'égalité rigoureuse entre Flamands et Wallons, ni à tracer des limites régionales qui ne peuvent que diviser. Notre préoccupation capitale, c'est l'intérêt du pays tout entier et la sauvegarde de la liberté de chacun.

* * *

Nous tenons à déclarer d'abord qu'à notre sens le problème linguistique ne soulève pas une question de races et que ce n'est pas la race qui fait la patrie. « Ce qui fait que nous formons un peuple, a dit un auteur, ce sont les grandes actions auxquelles nous avons tous participé et la volonté d'en accomplir de nouvelles. » Ce n'est pas à la race que nous devons notre commune grandeur dans l'histoire; pas plus que nous ne lui devons 1830 ou qu'elle ne nous a inspirés en 1914. Nos deux populations se ressemblent d'ailleurs étrangement, et les sangs mêlés, flamand et wallon, qui font battre les cœurs de la plupart d'entre nous disent assez combien la pureté racique est, chez nous, une utopie. Des statistiques ont prouvé que les caractères d'une race se retrouvaient souvent chez l'autre, et que la frontière linguistique ne coïncidait pas avec les différences physiques observées chez les individus. Il faut autre chose que la race pour déterminer la langue, les lois, les sciences et les arts; il faut une vie sociale, un commerce intensif facilité par des moyens de communication nombreux et l'attraction des grands centres. Race et langue ne se superposent donc pas.

Pourtant, disent les flamingants, en notre langue c'est l'existence de notre race que nous défendons! — C'est confondre la grammaire avec l'anatomie comparée, et c'est s'exposer à être démenti par les faits. Les seules lettres qui nous soient restées de Jacques van Artevelde sont écrites en français; depuis Chastellain et Comines, jusqu'à Maeterlinck, Rodenbach et Verhaeren, nos plus grands écrivains d'expression française ont été des Flamands. Henri Conscience, fondateur de la littérature flamande, était fils d'un soldat français de Besançon. Preuve que race et langue ne se confondent pas; c'est si vrai, que les enfants de Flamands qui émigrent en France restent Flamands tout en ne parlant plus que le français, et qu'il ne se trouverait personne pour affirmer que les dix millions de nègres américains qui ne parlent que l'anglais soient devenus, du fait, anglo-saxons.

Il faut encore, disent les Flamands, égalité absolue entre les deux cultures.

Il y a une culture flamande; nous la reconnaissons et nous la respectons. Elle fait partie du patrimoine national; elle a eu son influence dans notre histoire, ses maîtres, ses artistes, ses disciples. Mais peut-on la comparer, l'égaliser à la culture française?

Un grand savant dont la Belgique s'honore, M. Bordet, a fait au Sénat un tableau saisissant de cette culture, de son rayonnement mondial, de l'influence dont elle a imprégné toute notre histoire pendant plus de cinq siècles, et tout spécialement des traces lumineuses qu'elle a laissées dans le pays flamand.

Culture française, ciment spirituel unissant Flamands et Wallons dans une communauté d'idées et d'instruction, a dit Verhaeren. Comment vouloir la comparer à l'influence réduite de la culture néerlandaise, et comment n'être pas angoissé à l'idée qu'en l'abaissant en Flandre au niveau de cette dernière on risque d'ébranler notre unité nationale et d'isoler les Flamands du reste du monde?

Et pourtant c'est bien la seule préoccupation des revendicants flamands que la substitution de la langue flamande à la langue française. Autant nous sommes respectueux de la langue maternelle dans laquelle l'enfant doit être élevé parce qu'elle seule peut lui donner cette première éducation qui a pour point de départ la tendresse d'une mère, — autant nous nous élevons contre l'octroi, en fait et en droit, d'une place identique à deux langues inégales.

« On insulte, a dit M. Cooreman, à la logique, à l'intelligence, au bon sens des riverains de l'Escaut, de la Lys, de l'Yser, en leur prêtant l'envie de s'isoler du monde derrière la muraille de Chine d'un parler local, si dépourvu de rayonnement qu'il devient incompréhensible, inutilisable à moins d'une lieue d'Audenarde. »

« Avec notre flamand, dit-on à Gand, nous voyageons jusqu'à Terneuzen ; avec notre français nous faisons le tour du monde. »

« Ce qui fait la faiblesse de la Hollande, disait son ministre du Commerce, M. de Marez, en 1906, c'est d'être bornée par sa langue. »

Ce qui fait la force de la Belgique, c'est d'avoir à sa disposition une langue internationale qui compense le désavantage d'appartenir à un petit pays. L'épiscopat belge a compris l'importance d'une langue mondiale pour ceux qui aspirent à jouer un rôle dans le monde, et je ne puis mieux faire que d'extraire quelques conseils des instructions qu'il donna, en 1906, aux chefs d'établissements libres : « Il est indispensable d'adopter pour les cours universitaires une langue internationale, qui favorise le commerce avec les nations les plus influentes de la société. Le français, l'allemand, l'anglais, sont des langues d'une circulation mondiale. Le flamand est à peu près exclusivement une langue nationale, comparable aux idiomes du Danemark, de la Suède, de la Norvège... Quiconque veut jouer un rôle au delà des frontières belges, avoir une action scientifique, économique, morale, religieuse d'une portée internationale, doit étudier à fond une langue autre que la langue flamande... La culture du français doit, pour ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans le mouvement universel de la pensée ou de l'action, primer celle du flamand... L'enseignement universitaire... doit, en Belgique, être donné en français. Les Flamands qui voudraient flandriciser une université belge n'ont pas assez réfléchi au rôle supérieur auquel doit prétendre une université. Si leurs revendications étaient accueillies, la race flamande serait du coup réduite à des conditions d'infériorité dans la concurrence universelle ».

Mais la plupart des Flamands seraient les premiers à ne pas vouloir cette égalisation, et la réaction contre elle se manifesterait plus forte qu'elle ne se dessine déjà à l'heure actuelle là où le français a été relégué au rang de langue étrangère. Voici ce que nous apprend le journal catholique *Le Drapeau* de Gand : « Sous le régime bilingue, il y avait 176 élèves au collège Ste-Marie à Audenarde ; sous le régime exclusivement flamand, il n'y en a plus que 56 ; même phénomène au collège St-Antoine à Renaix, où la population scolaire passa de 230 à 75. Au contraire, à l'école moyenne de cette ville où l'ancien système est maintenu, le nombre d'élèves est monté de 150 à 650. Les établissements flamandisés se vident au profit des écoles wallonnes voisines du pays flamand qui regorgent d'élèves des Flandres. On conçoit dès lors le pétitionnement des grandes villes flamandes et que des Flamands demandent à conserver le bilinguisme dans l'Administration.

Cette égalité absolue entre les deux régions aurait pour effet d'établir, de Comines à Visé, une frontière linguistique qui tôt ou tard serait funeste à l'intérêt du pays. On veut plier la réalité à un principe faux et arriver à nier que la Flandre soit bilingue, tandis que l'on n'arrivera jamais à bilinguifier la Wallonie.

Telle est notre opinion sur l'égalité absolue que l'on veut faire admettre entre les soi-disant deux races, les deux cultures, les deux langues et les deux régions.

Nous ignorons les races.

Nous considérons la culture française comme supérieure, et qu'à ce titre elle a droit à plus d'influence dans l'intérêt du pays.

Nous estimons que l'intérêt de la Flandre est de rester bilingue, comme elle le désire du reste.

Nous nous refusons enfin à considérer des régions, n'enviesageant que neuf provinces dans une seule Belgique.

* * *

Ceci posé, il est indéniable que le pays se trouve en présence d'un grand mouvement flamand dont il faut tenir compte, et auquel on doit donner les légitimes satisfactions qu'il pourrait réclamer.

Avant la guerre, le mouvement évoluait dans le cadre national sans grand danger pour la paix publique, se confondant du reste avec le parti catholique des Flandres. On n'y trouvait aucune trace d'influence étrangère, à part, de temps en temps, quelques sympathies venant d'Allemagne.

La guerre, qui aurait dû faire taire les querelles, donna au mouvement une acuité sans pareille ; l'Allemagne, profitant de notre point faible, fit naître l'activisme, le défaitisme à l'armée, le Conseil des Flandres, l'Université flamande de Gand, la séparation administrative. Je ne parle pas de ce qui s'est passé à l'armée, ni de la propagande criminelle à laquelle nous avons assisté. Je me suis imposé de ne pas mettre en cause les partis flamands extrêmes et de ne pas dénoncer l'influence considérable qu'ils exercent sur le mouvement général ; j'ajoute que ce fut une erreur, après la guerre, de confondre les Flamands sincères, honnêtes, illuminés peut-être, avec les extrémistes subversifs. C'est pour n'avoir pas su faire cette distinction que tant de passions se sont avivées.

L'on m'accordera aussi que l'on a eu tort d'opposer aux activistes flamands, aux front-partistes, aux dangereux du mouvement, les séparatistes wallons.

Le mouvement wallon n'est pas un mouvement étroitement régionaliste. Ce qu'il défend, c'est la civilisation française en face de la barbarie allemande. Il tend à rendre de plus en plus puissant le bloc franco-belge, et par conséquent à maintenir une Belgique aussi solide et aussi unie que possible. C'est donc un mouvement essentiellement national. Le séparatisme wallon est pour ainsi dire inexistant. On a pu s'en rendre compte pendant la guerre : les ministères wallons de Namur ont été peuplés presque entièrement de Flamands et de Bruxellois ; un seul wallonisant s'y est laissé prendre. Il existe bien quelques extrémistes qui tout en se prévalant d'idées régionalistes poursuivent en réalité la suppression de l'Etat belge. Ils sont l'équivalent du *Front-Partij* flamand, avec cette différence qu'ils sont tenus à l'écart du mouvement wallon et n'y exercent aucune influence. Nos organismes ne sont que des moyens de défense contre les exagérations flamandes.

Cette parenthèse close, il nous reste à examiner les revendications flamandes. M. Poulet, avec sa franchise coutumière, vous les a énumérées l'autre jour. Je me bornerai à en retenir

deux : la flamandisation administrative et la flamandisation de l'Université.

La flamandisation administrative est réalisée. Les partis flamands avancés s'en trouvent très satisfaits ; c'est dire que nous n'avons pas les mêmes raisons d'être contents. En effet, dorénavant les fonctionnaires de l'Etat en pays flamand ne peuvent plus se servir du français pour le service intérieur et dans leurs rapports avec l'Administration centrale. Aucun Belge ne peut donc parvenir aux Administrations centrales sans savoir le flamand, fût-ce en Wallonie. C'est là créer une lutte sourde entre fonctionnaires d'un même pays habitant des contrées différentes, et considérer comme Belges de deuxième classe les Wallons qui ne connaissent pas le flamand.

Nous eussions préféré une solution de moyenne mesure, convenant mieux à notre tempérament qui répugne à la contrainte. Le projet d'arrêté ministériel élaboré par M. Carton de Wiart eût pu servir de base à des arrangements meilleurs que n'en prévoit la loi que nous critiquons et que nous ne désespérons pas de voir reviser un jour. Cela nous éviterait des extravagances dans le genre de celles dont nous sommes témoins au Musée de Tervueren, où toute l'administration doit se faire en flamand parce que l'édifice se trouve dans l'arrondissement de Louvain. Au ministère des Chemins de fer 18.000 mots techniques doivent être traduits en néerlandais. Pourquoi traduire en flamand les noms de localités wallonnes, puisque la Wallonie n'est pas bilingue ?

Un second problème qui se pose est celui de l'Université de Gand.

L'Université française va-t-elle disparaître ? Va-t-on arracher à la culture latine des jeunes gens qui se consacrent aux professions libérales ? La formule des intransigeants « *Gent of niets* » va-t-elle triompher, et le flamand supplantera-t-il définitivement le français dans la grande Université ? Souhaitons que non. Il faut en Flandre une université de langue mondiale : le français, qui est à la fois une de nos langues nationales, un trait d'union entre Flamands et Wallons, et une garantie contre l'emprise germanique.

Notre désir de voir maintenue l'Université française de Gand est le désir de 3 millions de Wallons et de 1.042.000 personnes d'expression française habitant le pays flamand. Nous ne méconnaissons pas ceux pour qui l'idéal réside en la création d'une université flamande ; qu'ils la créent donc, mais non sur les ruines de l'Université actuelle. La raison d'être d'une université flamande est discutable ; le préjudice qui adviendrait de la suppression de l'Université française est indéniable. 6.000 étudiants de toutes nos universités ont demandé, en 1920, son maintien ; les coopératives socialistes du *Vooruit* de Gand, par 240 voix contre 10, et 96 % des commerçants de la ville l'ont également voté.

M. Woeste le disait tout dernièrement encore en section : « On ne peut songer à détruire un foyer intellectuel. Nous serions la risée de l'Europe. Il n'existe pas de mouvement d'opinion dans le pays flamand en faveur de cette solution. Quelques extrémistes s'agitent. Et c'est tout. »

» L'enseignement universitaire est, d'une manière générale, un enseignement destiné à la jeunesse des classes instruites et cultivées, et non un enseignement populaire. Une grande partie de cette jeunesse dans les Flandres veut de hautes études en langue française.

» La suppression de l'Université française serait une atteinte à la liberté et à l'égalité.

» La liberté et l'égalité veulent que les mêmes droits soient donnés à chacun. »

Alors ?

La flamandisation pure et simple que demandait M. Poullet est condamnée ; le dédoublement des cours est une manœuvre à retardement et constitue en réalité une étape pour arriver aux mêmes fins. La Commission instituée par le Gouvernement le considère comme un « véritable sabotage de l'enseignement », qui entretiendrait entre professeurs et élèves une agitation qui rappellerait les événements de Prague en 48.

Il reste un troisième projet : celui de créer une université flamande à Anvers, ville flamande, populeuse, riche et dotée d'hôpitaux et de locaux nombreux. On objecte les frais. Quoi qu'on paye, on ne payera jamais trop si l'on peut à ce prix acheter la paix.

* * *

Je conclus.

Après la flamandisation administrative et universitaire, on va nous demander la flamandisation de l'enseignement moyen, la flamandisation judiciaire et la création d'une cour de cassation ; enfin des régiments flamands. Ce sera la marche rapide vers la séparation politique.

Quand nous voyons un tel programme, nous avons le droit d'être effrayés, et alors nous vient tout naturellement à l'esprit la déclaration du leader flamand Pol de Mont : « *La flamandisation de la Belgique est une forme de la germanisation* ».

Puissent nos amis flamands se rendre compte que si nous menons ainsi la lutte, c'est que nous avons conscience du danger que court notre cher petit pays ! Nous voudrions tant voir en Flandre un peu plus de drapeaux tricolores et un peu moins de drapeaux jaunes et noirs. Nous voudrions entendre plus de *Brabançonnnes* et un peu moins de *Lions de Flandre*. Nous voudrions voir les jeunes Flamands catholiques se rapprocher davantage de toute notre jeunesse, et répondre aux appels qu'on lui lance. Nous voudrions que la guerre ne reste pas un bas motif de querelle linguistique, mais une leçon pour nos destinées futures.

Quand les dirigeants cesseront de fouetter l'eau trouble des passions, le bon sens belge reviendra à la surface et c'est lui qui trouvera la meilleure solution des problèmes qui nous préoccupent.

MAX PASTUR,
Sénateur.



Charles Maurras

L'influence - Proportions de l'œuvre La somme doctrinale d'un système

Les larges et brillantes initiatives des Grandes Conférences, vaudront bientôt aux catholiques bruxellois, cette nouvelle bonne fortune de voir et d'entendre une des personnalités les plus marquantes du monde des Lettres et de la Philosophie en France, M. Charles Maurras.

Écrites avant que cette nouvelle ne nous parvînt, les pages que nous présentons aujourd'hui seraient heureuses d'être néanmoins interprétées comme un signe d'accueil à celui dont la plume vigoureuse fut souvent si vaillante à défendre les intérêts de l'Église et de la Papauté ; elles ambitionneraient d'offrir en même temps aux lecteurs de la *Revue catholique*, dans un esprit de chrétienne bienveillance comme aussi d'impartiale sincérité, quelques aperçus sérieux et lucides sur l'œuvre de Maurras telle qu'elle apparaît aux regards d'un catholique.

L'influence

Avant d'aborder l'examen de l'œuvre de Maurras, et de préciser les justes réserves dont il nous paraît opportun de la marquer à raison de l'agnosticisme de son auteur, ce n'est que justice, nous semblait-il, de souligner franchement, avec la plupart des critiques, la place éminente qui revient au penseur royaliste dans l'histoire intellectuelle et littéraire de ce dernier quart de siècle (1).

Élévation d'esprit, lucidité, vigueur et souplesse d'intelligence, maîtrise du style, loyauté dans la controverse, amour passionné et désintéressé de la patrie, tels sont les mérites que ses pairs se plaisent communément à lui reconnaître, ceux-là mêmes qui combattent avec acharnement ses idées les plus chères ; parmi eux, il ne manque pas d'esprits assez libres de préjugés pour proclamer que l'ignorance systématique d'un adversaire de si haute valeur serait calcul mesquin et dommageable, que le fréquenter n'est pas sans comporter pour tous une large part de profit.

Transcrivons quelques appréciations. Nous les prenons au hasard parmi tant d'autres de teneur identique. Émanées de juges d'une indiscutable compétence, peu suspects d'ailleurs de faire risette aux idées royalistes, elles en paraîtront doublement significatives.

Aux dernières pages de sa *Petite histoire de la Littérature*, presque à la veille de la guerre, Em. Faguet écrivait : « Les maîtres de la littérature française actuelle sont MM. Barrès, Bergson, Maurras... M. Maurras est le directeur d'esprit d'une partie très considérable de notre jeunesse. Tous les jeunes critiques, sous son influence, sont *néo-classiques* ».

Et Ch. Le Goffic, au tome II de son excellent *Manuel de littérature française aux XIX^e et XX^e siècles* : « Remonteur de courants, pilote aux directions inflexibles, c'est un maître, au plus haut sens de ce terme, que Ch. Maurras... Si quelques-uns de nos écrivains sont revenus à la pureté classique, s'ils ont recouvré le respect des droits du cerveau sur les diverses parties de l'être, s'ils se sont repris d'amour pour l'ordre, la discipline, et la volonté dans l'art, si enfin une défense s'est organisée pour la beauté éternelle et universelle c'est à l'auteur de *L'Avenir de l'Intelligence* (1905) que nous devons ces bienfaits ».

M. Barrès, de son côté, exalte en termes magnifiques les mérites de Maurras, et ratifie le jugement suivant, proféré devant lui « par un des plus hauts magistrats de la République » (Deschanel ??? Poincaré ?) : « Je tiens Charles Maurras pour un des plus premiers hommes d'État de ce temps ».

Tout récemment un Jésuite français, le P. Donceur, au cours d'un aperçu critique sur les divers mouvements intellectuels de l'heure présente, constatait le prestige de l'écrivain royaliste. « Personne certes, écrivait-il à ce sujet, ne discute le clair génie de M. Maurras ne met en doute l'action exercée par lui sur cette génération, ni n'oublie les leçons de pensée robuste qu'elle en a reçues ».

Bien expressive à cet égard la statistique suivante ; elle permet de conjecturer quel branle a reçu de Maurras la pensée française. On ne compte pas moins de dix volumes spécialement consacrés aux doctrines de Maurras, soit pour les exposer, soit pour les défendre et les propager, soit pour les combattre. Il faut y joindre une quantité innombrable d'articles. Dans les enquêtes sur la jeunesse française — se reporter notamment à celles de la *Revue Française* et à celle d'*Agathon* — c'est presque à chaque page que le nom de Maurras est cité, ou son influence signalée.

Cette influence, on le sait, a franchi les frontières et déborde en Belgique. Que de fois en ces derniers temps, nos revues et nos journaux, nous ont apporté l'écho des idées de l'école royaliste et de controverses qu'elles suscitent.

Difficulté et proportions de l'œuvre

Qu'on nous permette une assertion, à première vue, paradoxale : Maurras est un des écrivains dont on parle le plus ; c'est pourtant un de ceux qu'on connaît généralement le moins et dont la pensée est le plus souvent mal comprise, ou défigurée. A cet égard, notons-le en passant, le « maître » est desservi par l'intempérance de certains

(1) S'il faut donner crédit aux déclarations les plus formelles de M. Maurras, cet agnosticisme ne comporterait aucune *théorie* d'exclusion des réalités transcendantes : il consisterait simplement dans une attitude *pratique* d'abstention provisoire, attitude négative, essentiellement différente donc de la position des Comtistes, toutefois bien regrettable encore. — Cfr. *Dilemme*, 13, 16, passim ; *Démocratie Religieuse*, passim ; *Rev. Univ.*, 15 Janv. 1921.

disciples, comme par la violente aversion, les dénigrement systématiques de certains ennemis. Mais d'autres considérations résolvent mieux le paradoxe :

S'il en est beaucoup qui s'aventurent à parler de Maurras, sans toute la pertinence souhaitable, leur ignorance — sinon leur présomption — peut largement bénéficier des circonstances atténuantes.

Le robuste écrivain, dont la gravité ne se déride que rarement, est d'un abord un peu austère : sa lecture demande même aux initiés, la tension de tous les ressorts de l'esprit. Vigueur de pensée, dialectique serrée et passionnée, langue concise et forte, élan du style, voilà certes de rares et splendides qualités ; mais seules savourent ces charmes virils, les intelligences fermes et capables d'un effort soutenu.

Plus encore que le sérieux de l'œuvre, ses vastes proportions sont de nature à rebuter de prime abord, ou à laisser bientôt ceux qui entreprendront de l'étudier pour s'en rendre maîtres : plus de vingt-cinq volumes de librairie, quantité de brochures, de préfaces, études semées dans des périodiques variés, articles quotidiens accumulés pendant quinze ans de journalisme actif et dont chacun ressemble à un article de revue ; comment dominer une œuvre de pareille étendue, par où s'engager dans cette forêt ? Comment être certain d'y retrouver les sentiers et les avenues maîtresses ? Jamais sans doute, l'office de guide n'aura paru plus opportun.

Il n'est pas rare de l'entendre dire : la gratitude d'un grand nombre d'esprits sincères serait assurée à celui qui, *sine ira et studio*, saurait proposer de cette œuvre si vaste une synthèse autorisée, bien claire, suivie d'une appréciation impartiale, équitable, voire même simplement déterminer avec compétence parmi tant d'écrits, ceux où l'on trouverait, à coup sûr, toute la quintessence de la doctrine, pour la juger *soi-même*, à l'abri de toute influence.

Une somme doctrinale

Ce désir, Maurras lui-même semble avoir eu à cœur de le satisfaire enfin et le fait vaut bien d'être souligné. Voici qu'en effet paraît en éditions définitives, revues et authentiquées par lui, tout l'essentiel de son œuvre, ce qu'on peut désormais appeler, *la somme de sa doctrine*. En voici les parties ; d'abord en 1921, la réédition de *l'Enquête sur la monarchie*, livre fondamental, « riche entre tous de substance politique », a écrit Barrès ; puis tout récemment dans la très belle collection « Les Écrivains de la Renaissance française », parfaite réussite de typographie, se seront succédé à quelques mois d'intervalle, trois ouvrages capitaux incorporant la substance de six volumes antérieurs. Cette trilogie : *Kiel et Tanger*, la *Démocratie religieuse*, *Révolution et Romantisme* (ce dernier à paraître incessamment), se présente sous le titre général : *L'Œuvre de Charles Maurras*. Ce titre voulu par l'auteur, nous indique assez qu'il entend par là présenter *la substance même de sa doctrine*.

Qu'il nous soit permis de signaler dès aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue catholique des Idées et des Faits*, ces quatre volumes fondamentaux, vrais ouvrages « de fond ». Et même d'en recommander la lecture aux personnes averties (1).

Toutes les réserves opportunes, nous prendrons soin de les marquer dans une prochaine étude. La délimitation que Maurras vient de tracer dans son œuvre, a rendu celle-ci plus abordable, et nous en avons pris confiance de tenter — en toute modestie — quelques aperçus sur la pensée de Maurras, telle qu'il la déclare dans ses derniers travaux, dont on peut dire, sans témérité, croyons-nous, qu'ils sont définitifs.

(A suivre).

V. HONNAY, S.J.

(1) Sans préjuger de nos remarques ultérieures, notons qu'en général les œuvres sociales de Maurras et particulièrement les études dont se composent les quatre volumes sus-mentionnés, furent en leur temps, accueillis avec éloges par des théologiens aussi avertis et scrupuleux que le P. Descoqs, S.J., et marqués par eux de simples réserves négatives. Même *l'Étude sur Aug. Comte*, autrefois incorporée dans *L'Avenir de l'Intelligence*, et destinée à figurer bientôt dans *Révolution et Romantisme*, n'a pas emporté de verdict formel de condamnation ni chez le P. Descoqs, ni chez le théologien de la *Revue des Lectures*. Ils se bornent l'un et l'autre à signaler les dangers que peuvent offrir pour certaines personnes, ces pages, les plus controversables, peut-être, de l'œuvre de Maurras.



LETTRE D'ANGLETERRE

L'opinion publique anglaise

L'une des façons les plus utiles pour un publiciste anglais de rendre service à la cause de la civilisation, est de faire connaître aussi fidèlement que possible à ses collègues du continent, non seulement l'extérieur de la vie anglaise, mais encore l'intérieur.

Le dehors, c'est ce que tout le monde peut observer ; je veux parler de cette rapide révolution qui a remplacé au gouvernement les gentlemen par des aventuriers. L'intérieur, c'est l'opinion.

La chose que les habitants d'un pays ignorent le plus, c'est bien l'opinion de l'étranger. Il sera très utile aux Belges, en ce moment, de connaître ce que pense l'opinion anglaise de la situation de la Belgique à l'heure actuelle, et du dernier geste de votre pays, votre attitude à Gênes.

* * *

Il y a trois questions qui peuvent se poser :

Que pensent les Anglais des demandes de la Belgique et de la France en matière de réparations ?

Quelle est leur attitude à l'égard du courageux refus de la Belgique de reconnaître les vols commis par les Juifs de Moscou ?

Quelle est l'opinion anglaise en face de la thèse belge et française de la nécessité de maintenir l'Allemagne désarmée ?

A ces trois questions il est possible de donner trois réponses assez précises. Elles ne valent évidemment que pour le moment présent. Il se peut que d'ici un an ou deux elles ne soient plus vraies.

A propos des réparations demandées par la France et la Belgique, il y a comme un sentiment confus que moralement elles sont dues, mais qu'économiquement elles sont impossibles.

En d'autres mots, la campagne forcenée menée par les Allemands eux-mêmes, et par les quelques apologistes qu'ils ont en Angleterre, et tendant à disculper le peuple allemand d'avoir provoqué la guerre, a complètement échoué. La conscience publique anglaise ne fut pas atteinte. C'est d'ailleurs assez surprenant, car en règle générale tout mensonge qui tourne à l'avantage matériel des hommes, pourvu qu'il soit poussé avec vigueur, réussit toujours plus ou moins. En l'espèce, faut-il croire, ou bien le mensonge était trop énorme ou bien l'événement était trop récent, ou encore la « manière » fut trop maladroite, car le fiasco est complet.

Toute notre opinion publique (exception faite de quelques groupes insignifiants de fanatiques), considère la culpabilité allemande comme parfaitement établie et clairement démontrée. Et voilà pourquoi on trouve fondée en morale l'exigence de réparations, suite de cette culpabilité. Et ici les financiers, pour lesquels les politiciens travaillent — comme Lloyd George à Gênes — se sont complètement trompés. L'idée d'abandonner la France et la Belgique, et de soutenir l'Allemagne, était odieuse à l'opinion publique anglaise. Devant l'irritation qu'elle provoqua, on dut y renoncer, et même s'excuser de l'avoir eue.

Quant à l'autre face du problème, à savoir s'il est possible que l'Allemagne paye tout ce qu'elle doit, elle est envisagée tout autrement. La propagande entreprise ici par les financiers internationaux fut puissamment secondée par le monde

du commerce après la grande crise qui s'ouvrit il y a une année.

L'opinion qui compte a fini par accepter l'idée que les réparations, telles que les établit le Traité de Versailles, ne peuvent pas être payées : cette conviction a pris racine. Dans une large mesure le désir fut père de l'idée. Je l'ai dit déjà dans ces colonnes, le paiement des réparations ne peut que nuire au commerce anglais et le pas fut vite franchi entre la perception du tort fait au commerce anglais et la persuasion que la possibilité d'être payé était une illusion.

Sur ce point important il existe donc un mouvement d'opinion bien défini : les réparations devraient être payées, mais ni les Français ni les Belges ne peuvent les obtenir, étant donné que les Allemands sont trop pauvres, produisent trop peu, etc... pour pouvoir relever les ruines qu'ils ont causées.

Evidemment c'est faux, mais il faut reconnaître que c'est l'opinion générale.

* * *

Quelle est la force des courants dont nous avons parlé ? La force du courant d'opinion qui considère l'Allemagne comme coupable est grande. Sur ce point l'opinion est constante, profonde, invariable. Plus rien ne pourra la faire varier, cette opinion est entrée dans l'histoire.

Mais quant à l'autre sentiment — que les réparations ne peuvent être payées — le courant est beaucoup plus faible et à la merci des circonstances.

Le jour où Français et Belges forceront les Allemands à payer, la vérité évidente qu'ils peuvent payer éclatera. Français et Belges peuvent d'ailleurs aller de l'avant sans hésiter. L'opinion publique anglaise n'interviendra pas. Elle se bornera à s'émerveiller devant un résultat qu'on lui avait prétendu être impossible.

D'autre part, la masse des Anglais est indifférente au problème.

Dans les classes éduquées, et surtout dans le monde du commerce, l'idée que l'Allemagne est incapable de payer a pris racine. Le grand négociant, le tenancier de grands magasins, le professeur d'université, etc. vous expliquera que la crise actuelle de nos exportations ne peut être conjurée que par une reconstruction de l'Europe et que pareille reconstruction n'est possible qu'en exonérant l'Allemagne du paiement des réparations. Mais la masse des salariés ne pense pas ainsi. Ceux-ci, consciemment ou inconsciemment, endossent la responsabilité de la situation au capitalisme.

Le font consciemment les membres de cette très importante minorité qui critique et analyse le système capitaliste de production. Cette minorité est plus importante qu'on ne le croit, car les formes diverses du socialisme ont multiplié leurs adeptes en Angleterre durant ces dernières années plus qu'à aucune autre époque.

Chez le reste des salariés, l'anticapitalisme est inconscient : ils murmurent contre les riches. Les travailleurs anglais n'écoutent guère les dires de leurs compatriotes des classes aisées. La série des discours de leurs meneurs professionnels sur la méchanceté de la France et de la Belgique et la bonté des Allemands n'a pas d'effet sur la masse des travailleurs anglais.

Ces discours sont le propre du monde parlementaire dont nos ouvriers sont dégoûtés et qui a cessé de représenter la nation.

Notre nouveau système de répartition, système généralisé (paiement hebdomadaire, remise de loyer, etc. permettant au prolétariat de vivre confortablement malgré le chômage)

a beaucoup augmenté l'indifférence de la classe ouvrière vis-à-vis de la politique. Qu'on me permette de citer ici un exemple personnel.

Dans une propriété agricole que je possède au Sussex, un homme et sa femme reçoivent en cas de chômage soixante francs par semaine, avec en plus une indemnité proportionnelle au nombre des enfants.

* * *

Au sujet du désarmement de l'Allemagne, il n'y a pas d'opinion publique anglaise. Un groupe très restreint mais très puissant, et qui se préoccupe davantage de la finance internationale que de l'avenir de l'Angleterre, a le plus vif désir de voir permettre aux Allemands la restauration de leur puissance militaire qui menacerait les Français et empêcherait le paiement des réparations. Toutefois pas un homme sur mille, même parmi les riches, ne pense ainsi. Seul, un petit groupe financier nourrit cette idée, mais en secret, car, malgré leur puissance, ils n'oseraient pas manifester ouvertement leur pensée.

Aucun courant d'opinion publique ne s'oppose en Angleterre à la demande que l'Allemagne soit maintenue en état de désarmement.

D'autre part, deux mentalités co-existent avec ce que nous venons de dire, l'une qui n'est pas une affaire d'opinion, mais une espèce de foi confuse, l'autre qui est consciente et sait ce qu'elle veut.

La première est une croyance vague à ce fait que d'une façon ou d'une autre les Allemands sont forts. Les gens ne s'arrêtent guère à analyser la chose. Comment les Allemands pourraient-ils, du jour au lendemain, avoir une forte armée ? Comment empêchez-vous les plus puissantes armées européennes de maîtriser le voleur qu'elles ont mis dans l'impuissance de nuire ?

Les gens ont conservé le souvenir de ce qu'étaient les Allemands, et ils ont de façon illogique, c'est entendu, mais assez naturelle, projeté le passé dans l'avenir.

Quant à l'autre mentalité, elle a trait à la France et à la Belgique. On les croit « militaristes » et il est facile chez nous, dans nos classes moyennes, de provoquer la critique de leur organisation militaire.

La cause de cette mentalité réside dans le fait que nous avons, nous, licencié notre armée, abandonné la conscription et que nous sommes venus au système du volontariat et d'une armée qui est certainement trop réduite pour notre politique.

L'Anglais, avec derrière lui des générations qui n'ont connu qu'une petite armée de volontaires, considère comme une chose parfaitement normale le désarmement de son pays, mais il l'oppose aux grandes armées de France et de Belgique (proportionnellement à la population). Son attention n'a été attirée que sur ces armées-là. Presque personne ici n'a la moindre notion de l'importance relative des armées polonaises ou italiennes. L'Anglais conclut que, de l'autre côté du détroit, on entretient une force armée sans proportion aucune avec les nécessités du moment.

Evidemment, les rares esprits compétents qui connaissent les besoins militaires pensent autrement, mais la masse de notre bourgeoisie est convaincue et il faut tenir compte de son opinion.

* * *

Enfin, quelle est l'attitude du public anglais en face du problème russe, de cette tyrannie de la clique juive de Moscou appelée « Soviets ». Généralement, on s'y intéresse bien

moins que notre presse ne pourrait le donner à croire. Les biens confisqués par cette tyrannie n'affectent pas notre épargne populaire. Il n'en est pas de même pour la Belgique et la France. Là, le brigandage en grand des Juifs de Moscou et leurs tentatives de céder le butin à leurs amis de l'Ouest atteignent des milliers et des milliers d'humbles paysans et de petits bourgeois. Nous n'avons pas chez nous de la petite épargne engagée à l'étranger.

Les desiderata de la France et de la Belgique ne sont donc pas compris ici ; toutefois, ils n'excitent pas grand intérêt.

Que le continent n'aille pas se laisser guider par les absurdités que débite notre presse officielle « Lloyd Georgienne », au sujet du problème russe. Si on voulait prêter attention à ce qu'écrivent la demi-douzaine d'hommes qui appuient la politique gouvernementale en faveur des « Soviets », on s'imaginerait que toute l'opinion britannique est opposée aux Français et aux Belges.

C'est faux. L'opinion est indifférente aux Juifs soviétiques et je crois qu'aucune propagande ne pourra vaincre cette indifférence. En d'autres mots, les gouvernements français et belge peuvent aller de l'avant sans crainte aucune d'une opposition de l'opinion publique anglaise.

* * *

On voudra bien remarquer qu'en rapportant tout ce que je viens de dire, je n'ai pas exprimé d'idées personnelles ; je me suis abstenu de juger les mouvements de l'opinion publique que j'ai signalés. Je ne voulais que faire connaître les mentalités existantes.

Il me faut ajouter que chez nous l'opinion publique en fait de questions étrangères prend toujours un caractère d'universalité, qu'elle soit vague ou faible, définie ou forte. Ce phénomène est dû à l'intensité du patriotisme anglais, à notre vieille tradition aristocratique et à notre isolement du reste de l'Europe... Ce caractère facilement universel de notre opinion publique fit notre force dans le passé quand l'Angleterre était gouvernée par l'aristocratie, il reste notre force malgré le profond changement subi par notre régime politique.

Cette homogénéité dans l'action des Anglais, ce caractère national de toute mentalité populaire que Taine remarqua, reste aussi vrai que jamais. Ce serait une grossière erreur de s'imaginer qu'un politicien anglais, quel qu'il soit, parlant pour une partie du pays, n'aurait pas tout le pays derrière lui le jour où il voudra réaliser ses vœux.

Une pareille discipline est une force, une puissance quand les meneurs politiques ont vu juste, ou à peu près ; elle empêche de reculer quand on est mal engagé ; et le danger est là.

Lloyd George mit un terme à son bluff de Gênes parce qu'il craignit que l'opinion anglaise ne le soutenait plus. S'il avait eu plus de courage, s'il avait rompu avec la France et la Belgique, pour s'allier à l'Allemagne et aux Soviets, comme les financiers le désiraient, il n'eût pas rencontré ici d'opposition positive. L'Anglais ne fera jamais quelque chose de pareil. Il laissera toujours l'initiative de l'action à ceux qui ont le pouvoir. Et c'est là le péril !

HILAIRE BELLOC.



Nous prions instamment les abonnés qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement pour la seconde année, de verser la somme de 25 frs. à notre compte chèques postaux N° 48916. Nos quittances seront mises en circulation à la fin du mois.

Propos d'un prêtre et d'un laïc sur l'égalité

J'étais allé vers la mi-mars voir l'intéressante exposition que le peintre Servaes faisait de quelques-unes de ses œuvres. Philandre s'y trouvait en contemplation devant une tête de paysan flamand puissante, austère et recueillie, une tête expressive de prière. Nous nous assimes sur l'unique banquettes en face d'un merveilleux paysage de neige sous un ciel noir que craquelait de rouge un tragique soleil d'hiver, un paysage profond dont les ornières fuyant sur le blanc des campagnes reculaient l'horizon, donnant ce vague-à-l'âme que l'on éprouve devant l'immensité des plaines indéfinies.

— Monsieur l'abbé, me dit Philandre, je suis heureux de vous rencontrer ; et je ne vous lâche plus cette fois, que nous n'ayez pris position. Depuis que je vous ai interpellé sur la démocratie, il y a quelque trois ou quatre mois, vous vous êtes plu à faire dévier l'entretien. C'est d'ailleurs un des charmes de la conversation entre esprits d'élite (*je saluai*). Mais il faut une fin. Je la veux aujourd'hui.

Je me tus. Il continua :

— Ma première question portait de ce que, chez nous, les catholiques sont divisés en démocrates et conservateurs, et elle tendait à savoir dans quel parti vous vous rangez. Vous vous êtes esquivé en me faisant tenir de longs discours sur le suffrage universel, et de là vous avez remonté à la notion d'égalité. Je ne refuse nullement de vous suivre sur ce terrain ; ce sont des spéculations intéressantes. Je constate seulement que je ne sais toujours pas pour qui vous êtes...

— Est-ce indispensable, lui dis-je, d'être pour quelqu'un ?

— Vous votez, cependant...

— Hé là ! lui dis-je, si le vote est obligatoire, il est secret !... Pourtant je suis ému de vos paroles énergiques et tâcherai de vous satisfaire.

— Je voulais simplement, me répondit Philandre, amener la remarque que le problème de l'égalité est pratiquement en dehors des luttes politiques, dans nos pays, depuis au moins 1830. Après le triomphe des principes de la Révolution, l'égalité, comme la souveraineté du peuple, fut une sorte de dogme de la foi politique. On les discute peut-être dans les Académies, non sur la place publique ; et les constitutions s'y conforment. Le régime censitaire escamotait cette égalité ; il n'eût pas osé la nier. Et des luttes au sujet du suffrage universel, suffrage censitaire, suffrage plural pur et simple, suffrage des femmes, concernent l'application de ce principe d'égalité, mais ne le mettent pas en jeu.

— C'est bien pourquoi, repris-je à mon tour, je vous ai dit que dans l'hypothèse, c'est-à-dire, en pratique, puisqu'on ne discutait pas le principe, — et il se peut parfaitement que cette discussion eût été électoralement inopportune — j'admets parfaitement qu'on préfère le suffrage universel au suffrage censitaire, et même le suffrage des femmes, si vous voulez, en vue d'obtenir certaines réformes nécessaires. Mais pour moi qui, au milieu de ces toiles émouvantes, — voyez ce Christ : Quel drame en deux mètres carrés ! — pour nous, dis-je, qui nous plaisons à remuer la pensée pure, il peut y avoir intérêt à chercher ce que vaut le principe de l'égalité politique absolue et, permettez-moi de vous dire qu'à mon avis, il ne vaut rien.

— Monsieur l'abbé, me répondit Philandre, vous allez loin ! Le Christ n'a-t-il pas dit que tous les hommes sont égaux ?

— Pardon, lui dis-je, je doute que vous trouviez le mot d'égalité dans tout le Nouveau Testament. L'enseignement de notre Divin Maître est à la fois moins simplistement clair et plus équilibré. Il n'a pas dit que les hommes sont égaux ; il a dit qu'ils sont frères.

— Soit ! dit Philandre. Entre des frères il y a tout de même une certaine égalité.

— Dites plus, lui répondis-je, une très grande égalité ; mais non une égalité matérielle absolue. Entre des frères, il y a l'égalité fondamentale d'être fils d'un même père, d'avoir reçu de lui une même nature également respectable en tous. Les hommes ont donc tous droit à ce qu'on respecte leur nature humaine ; ils ont tous le droit de poursuivre librement la fin que Dieu leur assigne, et ils ont un droit égal. C'est pourquoi l'Église a proscrit les abus de l'esclavage.

Entre frères cependant il peut y avoir des inégalités accidentelles :

inégalité de talent et de caractère, inégalité de succès. L'un peut faire fortune, tandis que l'autre reste pauvre ; l'un peut être à la tête de la chose publique, tandis que l'autre reste perdu dans la foule anonyme. Cette inégalité alors est compensée par un nouveau facteur, l'affection, dont la notion est contenue dans le mot même de fraternité ; tandis que, remarquez-le, elle est totalement absente du mot égalité.

— Et vous en concluez, interrompit Philandre, qu'il faut des classes sociales ? Le suffrage universel ne les supprime pas...

— C'est moi qui tiens aujourd'hui, lui dis-je, le fil de la discussion. Laissez-moi continuer.

Je conclus simplement que dans la société des hommes, il doit y avoir des inégalités entre les individus, que chacun, selon les services qu'il est à même de rendre, doit occuper un rang différent...

— Vous enfoncez des portes ouvertes, me dit Philandre en souriant amicalement.

— Et vous, vous êtes insupportable, lui répliquai-je.

La société, lui dis-je, ne se compose donc pas d'un certain nombre d'êtres tous identiques et analogues à des jetons interchangeables ; elle se compose d'hommes, possédant une nature humaine commune, mais doués chacun d'une personnalité propre. Ces hommes apparaissent, dans la société, déjà groupés selon des intérêts ou des affections diverses, d'après leur famille, leur métier, leur culture ou simplement leurs goûts. La perfection de l'organisation sociale résultera de la collaboration de tous les groupes dans l'équilibre d'un système qui assure à chaque groupe ou à chaque ordre de préoccupations une influence proportionnée à son importance sociale.

— Avez-vous appris, ce matin, de mémoire un manuel de Droit naturel ? me dit Philandre avec une amabilité croissante. Vos discours ne sont pas aujourd'hui aussi originaux que d'habitude. Venez ; promenons-nous un peu : le grand air vous inspirera.

Nous sortîmes et nous trouvâmes dans la rue du Musée, en face de la belle façade régulière au noble fronton grec de la Bibliothèque royale. Charles de Lorraine, sur son socle de pierre, nous regardait avec cette moue dédaigneuse de l'homme dont les ancêtres ont occis les mécréants en Palestine, tandis que les nôtres... Dieu sait ce qu'ils faisaient, les nôtres !

— Je n'en suis qu'au préambule, répondis-je. J'ai cherché le grand mot : la collaboration de tous les groupes dans l'équilibre. Il ne me reste qu'à le développer.

Un penchant lamentable qui nous vient de la déchéance originelle pousse chacun d'entre nous, nous en avons déjà fait la remarque, à se considérer comme le centre de l'Univers. Dès lors l'industriel ou le commerçant se préoccupe moins du bien social, que de la marche de son usine ou de son magasin. L'ouvrier voudra gagner le plus en travaillant le moins. Le poète estimera que la boule ronde tourne pour lui permettre d'élucubrer ses vers, et la bigote aura la conviction que le bon Dieu a créé les cieux indéfinis pour lui permettre d'éplucher la conscience... du prochain.

J'exagère un peu : c'est parce que vous me reprochez d'être banal. Si mes exemples sont cocasses, la réalité l'est parfois, et dans le cas présent, elle l'est d'une façon sinistre. Car sous la poussée des passions d'amour-propre, chacun finit par croire que le bien social, c'est vraiment son bien particulier, et il revendique avec fureur d'être le centre et le point de tout l'ordre social, et le pivot de tout l'ordre social, quand il doit n'être qu'un rouage combiné avec d'autres. D'où bataille...

— Vous voilà maintenant socialiste, me dit Philandre ; vous soutenez la théorie de la lutte des classes !...

— Non, lui répondis-je, j'en constate la pratique. Mais je refuse le terme « lutte des classes », qui est beaucoup trop étroit. Dites lutte des passions, ou lutte des intérêts. L'enjeu de la bataille diffère selon les temps. De nos jours, c'est la question du bénéfice industriel, et l'on croirait qu'à moins d'être mêlé à l'industrie, on reste en dehors du conflit. Économique aujourd'hui, la question était politique en 1789 ; elle était linguistique en Bohême, comme elle le redevient en Flandre ; il y a même eu un temps, à Byzance, où la question était celle de savoir si les cochers des *Verts* l'emporteraient aux courses de cirque sur les cochers des *Bleus*. En fait, étant donnée la nature humaine, cette lutte entre les hommes est de tous temps. D'ailleurs, dans chaque conflit, toutes les formes de conflits se retrouvent à l'arrière-plan, plus ou moins accentuées. C'est la guerre éternelle des appétits qui se déchaînent.

— Alors que faire, me demanda Philandre, sinon entrer dans la mêlée, tâcher d'attraper un morceau et s'en aller le manger dans son coin ?

(1) Voir la *Revue* des 15 et 22 juillet, 25 septembre, 11 novembre, 23 décembre 1921 et 10 mars 1922.

— Laissez-moi continuer, lui dis-je, vous êtes crispant. Chaque groupe social, cherchant son intérêt, travaille donc à détruire à son profit, et de très bonne foi souvent, cet équilibre de l'état social. L'histoire de l'humanité se décompose à peu près comme ceci : un groupe social s'empare du pouvoir, organise la société à son profit et jouit des bénéfices de la communauté, jusqu'au jour où les autres groupes, exaspérés, s'unissent en un bloc formidable et renversent le tyran. Alors celui des groupes sociaux qui tenait la tête du mouvement, s'installe à son tour au pouvoir, proclame le règne de la justice, et organise la société pour lui. Puis le petit jeu recommence... Et l'humanité tourne ainsi dans les révolutions en cherchant l'équilibre qu'elle ne trouve jamais.

— Vous êtes encourageant, me dit Philandre. Si c'est là le dernier mot de la science sociale, il n'y a plus qu'à partir pour le Hoggar, lieu paisible, que Charles de Foucauld a illustré si noblement...

— Même là, lui répondis-je, il y a des bandits, témoin la mort du saint héros dont vous évoquez la mémoire. Mais rassurez-vous, nous sommes au bout des sombres perspectives et la lumière va luire. Avouez cependant que mon explication élucide bien ce qu'on appelle l'évolution sociale. Prenez les derniers siècles : la monarchie absolue ayant établi un système perfectionné de pompes aspirantes suçant le sang des nations, les nations se sont soulevées, et la bourgeoisie, qui tenait la tête du mouvement, s'est installée au fauteuil. Elle a remis les pompes en marche, à son profit. Et le peuple s'est soulevé. Mais le gouvernement égalitaire qu'il instaure sera-t-il la réalisation de cet équilibre social où chacun tient la place que lui assignent ses capacités ? Nullement. C'est le gouvernement du nombre, de la majorité qui peut opprimer à son tour et qui remettra en action les pompes aspirantes au détriment de la minorité numérique, peut-être aussi au détriment de la prospérité de tous, et donc, à plus longue échéance, au détriment de la majorité elle-même ; car rien n'indique que cette majorité *numérique* doive être une majorité *éclairée*. L'idée de nombre n'inclut aucune notion de lumière.

Dans cette évolution on ne remarque d'ailleurs aucune cause de progrès ; loin de là ! Il n'y a que du changement, passage d'un état à un autre. Chacun de ces régimes, d'habitude, est salutaire dans la mesure où il corrige le précédent ; il cesse de l'être quand il bâtit à son profit. Nous sommes donc très loin des idéologies libérale et socialiste. Eux, ils sont forcés de croire à un progrès, car sinon il ne leur resterait plus qu'à se cogner la tête contre le mur. Nous pouvons regarder la vérité en face, parce que nous possédons la formule de salut.

Philandre m'interrompt.

— Regardez, dit-il, êtes-vous sûr que nous soyons déjà sorti du régime bourgeois ?

Nous étions au coin de la Place Royale et il me montrait l'ancien palais du comte de Flandre, transformé en chantier de construction.

— Voyez ! poursuit-il, n'est-ce point un symbole de la domination capitaliste ? Notre pauvre et cher Roi, premier prolétaire de son royaume, doit vendre, pour avoir de quoi vivre, le palais de son père. C'est une banque qui l'achète et le président du Conseil d'administration trônera dans le bureau du prince ! L'argent est roi !...

— Si je suis lamentablement banal, vous êtes original pour nous deux aujourd'hui, répondis-je. Maintenant, taisez-vous et laissez-moi parler. Tous les régimes politiques qu'engendre la passion des hommes sont donc mêlés d'injustices, et le sont d'autant plus qu'ils sont plus excessifs, c'est-à-dire d'autant plus qu'ils assurent davantage la prédominance d'un seul des éléments nombreux dont se compose la société. Ils seront au contraire d'autant plus justes et plus durables qu'ils assureront davantage l'équilibre et la collaboration de ces divers facteurs. C'est ce qu'avaient déjà vu les théoriciens d'autrefois lorsqu'ils réclamaient la séparation des pouvoirs ; mais ils n'avaient pas envisagé toute la complexité de l'organisation humaine et c'est pourquoi la simple distinction de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire s'est trouvée impuissante à empêcher la domination de certains groupes.

On parle beaucoup aujourd'hui de représentation des intérêts. Cette formule peut être féconde. En tous cas, il y a deux éléments dans l'œuvre d'organisation sociale. L'un, c'est la formule constitutionnelle par laquelle on établira l'équilibre ; et c'est l'élément secondaire. L'autre, c'est l'esprit ; l'esprit de collaboration, qui donne aux citoyens la conviction profonde qu'ils doivent travailler ensemble, et non les uns contre les autres. Or, de nos jours, l'esprit social est essentiellement un esprit de lutte.

Cet esprit de collaboration, continuai-je, je ne le vois affirmé clairement que dans le christianisme. Je ne connais aucune autre religion qui enseigne que les hommes doivent s'aimer tous les uns les

autres, et uniquement parce qu'ils sont hommes. Les socialistes ont déifié, avec leur dogme de la lutte des classes, le triste fait d'expérience qui résulte du péché originel. La lutte peut être un fait ; elle n'est pas un bien. Mais ce fait pèse si lourdement sur nous que, seul, le Christ a osé ordonner aux hommes, à tous les hommes, de s'aimer, de s'aider ; seul aussi, il a osé promettre de leur donner la force de remonter le penchant naturel jusqu'à réaliser ce rêve d'entraide universelle.

— C'est l'idéal de la société chrétienne, me dit Philandre. Vous avez raison de le prêcher. Pensez-vous qu'il soit pratiquement accessible ?

— Non, répondis-je, on ne l'atteindra jamais complètement ; la perfection n'est pas plus de ce monde dans l'ordre social que dans l'ordre individuel ; pourtant, dans l'ordre social, comme dans l'ordre individuel, on peut s'en rapprocher. Or, pour s'en rapprocher, il n'y a qu'un moyen qui est de développer l'idée, l'esprit, d'entraide ; il faut substituer une atmosphère de collaboration à l'atmosphère de lutte. Cet esprit d'entraide ne s'épanouira que si l'esprit chrétien sature la société. Tenez : il est de mode actuellement de prôner le moyen âge, et l'on exagère parfois les beautés de ce temps. Ces siècles étaient rudes, et les tempéraments violents y abusaient facilement de la force. Néanmoins, cette société était basée sur un principe fécond parce qu'elle était chrétienne ; et je crois bien, qu'à cause de cela, c'est la seule société où l'on ait affirmé le principe que les puissants ne détenaient leur souveraineté que pour le service des faibles. Le droit chrétien ne supprime pas la hiérarchie : il en faut une ; il ne supprime pas les maîtres, car il en faut aussi ; mais il fait du maître le serviteur de ceux qu'il a charge de régir, et c'est le grand miracle social du droit chrétien.

Évidemment, il restera des abus. Il faut donc les prévoir et accorder à tous les groupes sociaux le moyen de se défendre. Par là, on réalisera l'équilibre. On ne trouvera jamais l'équilibre parfait ; il y aura donc toujours des révolutions. Mais le nombre et l'intensité de ces révolutions diminueront à mesure que les hommes se pénétreront de l'esprit chrétien d'amour, et à mesure que, dans cet esprit, ils chercheront l'équilibre dans la collaboration de toutes les forces sociales.

Les encycliques l'ont périodiquement répété depuis cent ans contre le libéralisme et le socialisme. Hors de l'Église point de salut.

Nous étions arrivés à cette large rue sans nom qui part de la Montagne de la Cour et va vers Sainte-Gudule à travers le quartier de Bruxelles-démoli.

— Voyez encore, me dit Philandre. Et sa main désignait la masse écrasante de l'édifice que la Société Générale élève au milieu des décombres.

— Voyez, me dit-il, partout des ruines. Seule la puissance de l'argent reste debout et grandit. Ici, une banque ; là-bas, une banque ; plus haut, des banques. L'Université, là dans le fond, est écrasée. Ce n'est qu'un établissement scientifique !... Marché-au-Bois, l'hôtel du duc d'Ursel semble une mesure. Des banques, des banques, des banques. On en construit une derrière Sainte-Gudule ; la plus importante maison historique de la Grand-Place est devenue une banque ; aux boulevards du centre, les cafés ferment pour faire place à des banques. L'argent chasse les rois, il chasse les princes ! Qui lui résistera ?... Au XIII^e siècle, on construisait des cathédrales, au XV^e des hôtels de ville, au XVII^e des palais ; aujourd'hui on construit des banques... Êtes-vous sûr que la démocratie ait dépassé le stade de réaction où elle est nécessaire ?... Eh bien, nous voici aux conclusions pratiques : pour qu'il faut-il voter : pour la finance internationale ou pour le peuple ?...

— Voilà que vous passez à un autre domaine, lui dis-je. Nous n'allons pas discuter aujourd'hui le rôle de la Finance qui rend de grands services, quoiqu'elle soit dangereuse.

Vous voulez des conclusions pratiques ? Soit : voici les miennes. S'il faut choisir entre ceux qui regrettent le régime censitaire et ceux qui admirent le régime du suffrage universel, comme tous deux sont basés sur un principe faux, mais comme il n'y a, pour le moment, pas de troisième terme, je ne vois évidemment aucun inconvénient à ce qu'on préfère les seconds. Il se peut, vous ai-je déjà dit, que le suffrage universel pur et simple soit, de nos jours, le seul moyen possible de réparer certains abus. D'ailleurs, il y a dans la démocratie chrétienne un programme social, peut-être plus important que le programme politique, et qui se rapproche beaucoup de l'idéal d'équilibre dans la collaboration. Dois-je vous dire plus ? Je me sens peu de sympathie pour ceux qui lèvent les bras aux cieux, et critiquent le présent en regrettant un passé également critiquable. Mais je voudrais surtout qu'on cherchât quelque chose de meilleur ; et j'espère qu'on

le trouvera, car la foi est très vicace dans l'élite de nos jeunes gens, et quand la grâce divine peut agir dans une âme, les vastes espoirs sont permis.

Nous étions arrivés à la Place Sainte-Gudule, et nous entrâmes un instant dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, où Philandre aime à dire en passant un « *Je vous salue, Marie* » dans la lumière reposante, sous l'or et sous le pourpre des vieux vitraux.

Abbé JACQUES LECLERCO.

Le CERCLE SAINT-JEAN de CAPISTRAN nous prie d'annoncer que M. Heyman, membre de la Chambre des Représentants, donnera sa conférence sur « les assurances sociales », mercredi prochain, 31 mai, à 8 heures, à la Salle de l'Union Coloniale, 34, rue de Stassart.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Congrès Eucharistiques

L'Œuvre des Congrès eucharistiques clôtura son premier cycle par la célébration de ses noces d'argent à Lourdes, du 22 au 25 juillet 1914, à la veille de la guerre mondiale, et ce 25^e Congrès en est resté pour cela, malgré sa magnificence inouïe, comme voilé d'un crêpe et entouré d'une auréole tragique. On ne redira jamais assez cependant qu'il marqua l'apogée des triomphes eucharistiques, dépassant en splendeur les assises de Londres, de Montréal, de Madrid et de Vienne. Ce ne fut pas un roi ou un empereur entourés de leur cour, ce fut la Souveraine de l'univers elle-même qui accueillit, avec quelle grâce, quelle somptuosité, tous le savent, dans son Lourdes, la capitale de son royaume surnaturel, si j'ose dire, une sorte de concile œcuménique composé de près de 200 cardinaux, archevêques et évêques, venus de partout, présidés par le Pape dans la personne de S. E. Granito Pignatelli, prince di Belmonte, et une couronne de 3000 prêtres, et une caravane de 15.000 congressistes et une affluence de 120.000 personnes à la procession de clôture. Vivante représentation de la catholicité ! Epiphanie grandiose du Dieu de l'Autel !

Des roches Massabiellès où surgit l'Immaculée, l'Hostie rayonna sur le monde dans un spectacle plus céleste que terrestre, et le monde, ignorant du lendemain, tressaillit d'espérance et d'allégresse. Sans doute, la Providence voulut-elle que cette vision de paix et d'amour, à la veille de la catastrophe, surnageât les fleuves de sang et, malgré les horreurs fratricides, tint quand même la confiance en éveil. Elle voulut assurément que l'unité catholique s'affirmât dans la dernière manifestation où communièrent toutes les races, toutes les nations, avec une telle puissance qu'il en restât un souvenir inoubliable pour rappeler au jour opportun la grande leçon de la fraternité universelle dont l'Eucharistie est l'indestructible ciment.

Et voici que, recommençant sa carrière et s'élançant vers de nouvelles conquêtes, l'Œuvre des Congrès tient ses assises dans la Métropole du catholicisme, dans la Ville éternelle, au tombeau de Saint Pierre, sous la présidence de Pie XI qui y déploiera ce dimanche toute la majesté de la liturgie pontificale et, renouant les traditions des Léon et des Grégoire, prononcera l'homélie du Pasteur suprême à son troupeau. Cependant que, le même jour, tout l'univers chrétien, s'associant au triomphe de la royauté sociale de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, aux ovations enthousiastes du peuple romain faisant fête à son Roi Jésus dans les rues de sa capitale, lui décernera d'unanimes hommages qui, partis de tous les autels de la terre, convergeront vers l'autel papal, pôle magnétique de la pensée universelle de l'Eglise, plus haut même, vers l'autel des cieux décrit par le Voyant de Pathmos dans son Apocalypse.

La sublime épopée du Christ Médiateur de Dieu et des hommes, centre de convergence du ciel et de la terre, telle qu'elle est retracée par le génie de Raphaël dans la *Dispute du Saint Sacrement*, double chef-d'œuvre de théologie et d'art pictural, œuvre-sœur de l'*Adoration de l'Agneau mystique*, cette scène, qui défie l'admiration de s'égalier à sa beauté, revit en ces jours avec une ampleur, une intensité de vie, une puissance d'expression incomparables. Le Tabernacle s'offre comme le rendez-vous des peuples pour y échanger le baiser de paix sous la bénédiction du Roi des rois. A l'Europe déchirée, au monde encore bouleversé par les remous du cataclysme, le Pape, Vicaire du Dieu de paix, montre l'Hostie irradiante d'amour comme le sceau de l'unité, le lien de la charité, le gage de la pacification.

N'est ce pas l'heure de fixer ici quelques souvenirs relatifs à l'histoire des Congrès pour y démêler le dessein de la Providence ?

Qui a conçu l'idée de ces manifestations internationales, glorieuses du Dieu caché ? Une tourangelle, humble chrétienne décédée à Tours en 1910, M^{lle} Tamisier. Elle fut d'abord, dès 1874, la promotrice de pèlerinages à des Tabernacles fameux, Avignon d'abord, puis Douai, Faverney, et c'est des réunions qui en formaient l'épilogue que jaillit la pensée de manifestations internationales. Le mot « Congrès Eucharistique » fut, peut-être, lancé par Mgr Mermillod ; la campagne fut certes menée par M^{lle} Tamisier. L'initiatrice s'en vint porter son message en 1880 à notre Cardinal Deschamps qui l'accueillit avec faveur et sollicita de Rome l'approbation.

La Belgique n'hésita pas, comme l'écrivit à tort François Veuillot dans *La Libre Parole*, mais Rome tarda. *Roma, mora*. Impatients de ces lenteurs, Philibert Vran et le P. Picard s'en furent chercher au Vatican la bénédiction de Léon XIII. Et voilà pourquoi le premier Congrès fut célébré en France, à Lille, les 28-30 juin 1881, sous la présidence, à cause de la vacance du Siège de Cambrai, de Mgr Monnier, évêque de Lydda. Là fut arrêté le type sur lequel ces assemblées n'ont pas cessé de se modeler. Il y en eut 24 depuis lors, échelonnés sur un espace de 33 ans, et le Congrès actuel, le second tenu à Rome, ouvre une nouvelle série après huit ans d'interruption.

Voici la nomenclature chronologique de la première période : Lille (juin 1881), Avignon (septembre 1882), Liège (juin, 1883), Fribourg (septembre 1885), Toulouse (juin, 1886), Paris (juillet 1888), Anvers (avril 1890), Jérusalem (mai 1893), Reims (juillet 1894), Paray-le-Monial (septembre 1897), Bruxelles (juillet 1898), Lourdes (août 1899), Angers (septembre 1901), Namur (septembre 1902), Angoulême (juillet 1904), Rome (mai 1905), Tournai (août 1906), Metz (août 1907), Londres (septembre 1908), Cologne (août 1909), Montréal (septembre 1910), Madrid (juin-juillet 1911), Vienne (septembre 1912), Malte (avril 1913) et Lourdes (22-26 juillet 1914).

L'Europe, l'Asie, l'Amérique ont donc chanté la gloire du Christ-Roi : l'Europe, en France (10 Congrès), en Belgique (5), en Allemagne et Lorraine (2), en Suisse (1), en Italie (1), en Angleterre et dans une colonie anglaise (2), en Espagne (1), en Autriche (1) ; l'Asie, en Palestine, à Jérusalem ; l'Amérique, au Canada, à Montréal.

* * *

Le premier organisateur des Congrès fut Mgr DE SÉGUR, l'apôtre de l'Eucharistie, président du premier « Comité permanent », mais la mort enleva le saint aveugle le 9 juin 1881 et le Congrès de Lille fut inauguré sous la présidence d'honneur de Mgr Duquesnay, archevêque nommé de Cambrai, et la présidence effective de Mgr Monnier, titulaire de Lydda.

C'est au cours de ces assises que MGR DE LA BOULLERIE, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux, fut porté à la tête du Comité permanent. Mais, à son tour, le pieux et distingué prélat, fut ravi par la mort au Congrès d'Avignon qu'il avait préparé. Ainsi les deux premiers présidents ne purent franchir le seuil de la terre promise et la saluèrent de loin. Leur succession doublement sacrée échoit à MGR DUQUESNAY, qui fut l'honneur et le charme du Congrès de Liège en 1883. C'était son chant du cygne : il mourut le 15 septembre 1884, et MGR MERMILLOD, évêque de Lausanne et de Genève, plus tard Cardinal, lui succéda.

L'éloquent évêque prépara et présida le Congrès de Fribourg en 1885, et si sa santé ne lui permit pas de diriger celui de Toulouse, l'année suivante, il fut l'âme de celui de Paris, en 1888, où sa grâce, sa distinction et sa parole enchanteresse exercèrent sur tous une véritable fascination. Revêtu de la pourpre en 1890, il ne put paraître au

* * *



**LAMPE
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS

GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 15.500.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — PRIMONT — THOU-
ROUT.

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMEDY,
à Eupen et Malmedy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

LIBRAIRIE SAINT-LUC MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne, 26, BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

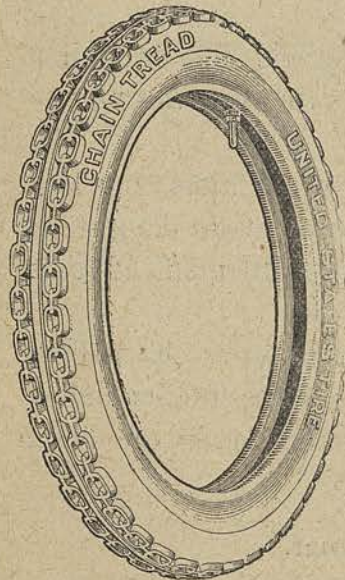
Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

Quoique les Pneus

“ UNITED STATES ”



soient vendus à des prix

INFÉRIEURS

à ceux de la concurrence,

ils vous donneront un

rendement kilométrique

SUPÉRIEUR

à toute autre marque

sur le marché.

DANS TOUS LES

BONS GARAGES.

AGENCE GÉNÉRALE :

R. S. Stokvis & Fils, S. A

141, Rue Royale, BRUXELLES

Bouillon OXO
de la C^{ie} **LIEBIG**

POISSON STIMULANTE ET RÉCONFORTANTE

Sel de Céleri OXO

CONDIMENT DÉLICIEUX POUR POTAGES,
SAUCES, FROMAGES, ETC.

Banque Belgo-Luxembourgeoise, S^{té} A.

SIÈGE SOCIAL : 22, rue d'Arlon, à BRUXELLES

Succursale : LUXEMBOURG | AGENCES { ESCH s/ALZETTE
ETTELBRUCK } GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
GREVENMACHER }

PROCHAINEMENT le siège social sera transféré : 3, BOULEVARD ANSPACH

CAPITAL : 10.000.000 DE FRANCS

TÉLÉPHONES : 30326 et 30327 — 33943-33944 Service Changes
Adresse télégraphique : Belluxbank — Code ABC, 5^{me} édition — Compte chèques postaux N° 3100

Traite toutes les opérations de banque, bourse et change.

Escompte et recouvrements — Ouverture de crédits — Ordre de bourse. — Paiement de tous coupons — Dépôts et prêts sur titres
— Achat et vente de monnaies étrangères. — Emission et encaissement de chèques sur tous Pays —

DÉPÔTS DE FONDS

Comptes-chèques, 3 p. c. — de quinzaine, 4 p. c. — à préavis de 15 jours, 4 p. c. — à échéance fixe à 3 mois, 4 1/4 p. c. — à 6 mois, 4 1/2 p. c. — à 1 an, 5 p. c.

LOCATION DE COFFRES-FORTS — Renseignements financiers, industriels et commerciaux

CATHOLIQUES BELGES !

Lisez et Propagez

La revue catholique des idées et des faits

Journal de la semaine

RELIGIEUX — POLITIQUE — SOCIAL — LITTÉRAIRE — ARTISTIQUE

On a dit et répété que les questions de principes et les problèmes intellectuels n'intéressaient que médiocrement les Belges. Le rapide succès de « LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS » dément cette calomnie.

Catholiques qui vous intéressez à la vie de l'Église dans le monde, lisez nous et faites nous lire. Recommandez nous auprès de ceux que vous savez capables d'apprécier notre effort d'apostolat intellectuel. Renseignez-nous les noms de vos amis auxquels nous pourrions utilement envoyer des numéros spécimens.

Catholiques Belges, vous soutenez, — et avec quelle largesse ! — les œuvres charitables, scolaires, post-scolaires, sociales, et vous faites très bien. N'oubliez pas les œuvres intellectuelles. Les idées gouvernent le monde. Soutenez ceux qui essaient de faire rayonner davantage l'idée catholique. Abonnez-vous à « LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS. »

Toutes les semaines au moins 14 pages de texte, grand format.

Abonnements : Un an : 25 francs -- Six mois : 15 francs

Numéros spécimens sur demande

A verser à notre compte chèque postal 48916

Bureaux de la Revue : 38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Congrès d'Anvers que présida notre Cardinal Goossens avec son aménité coutumière et le charme de son sourire.

A la mort de S. E. Mermillod (23 février 1892), le Comité lui donna pour successeur, MGR. DOUTRELOUX, évêque de Liège. On gardera longtemps mémoire du tact exquis et de la perspicacité que le zélé prélat — plus admirable encore, peut-être, par son apostolat religieux que par son activité sociale — sut déployer dans la préparation et la conduite des Congrès de Jérusalem, où pour la première fois, le Saint-Père fut représenté par un Légat, de Reims, de Paray-le Monial, de Bruxelles et de Lourdes. Il s'apprêtait à partir pour Angers en août 1891, quand, quinze jours avant l'ouverture du Congrès, l'objet de toutes ses sollicitudes jusqu'à sa dernière heure, il fut inopinément enlevé par la mort.

A la fin de 1901, l'héritier digne de lui, digne de l'œuvre était trouvé : c'était MGR HEYLEN, évêque de Namur. Doué d'une remarquable aptitude pour les langues, d'une rare facilité de déplacement, d'une pénétration d'esprit qui passe à travers toutes les difficultés sans paraître s'en apercevoir, contourne toutes les susceptibilités sans les froisser jamais, Mgr. Heylen est le président idéal de ces rencontres internationales où s'éveillent si aisément les conflits d'amour-propre. L'évêque-moine de Namur sillonne l'Europe comme il arpente sa bonne ville, parle l'anglais, l'italien, l'espagnol, le flamand, le français ; il était aussi modestement à l'aise à la Cour d'Autriche ou à celle de Madrid que dans le dernier presbytère de son diocèse, et toujours allant et venant, toujours souriant, dissipe toutes les difficultés, suscite toutes les initiatives, allume discrètement toutes les pièces ; puis, au jour du triomphe, disparaît presque, tant il s'efface à l'arrière-plan pour abandonner les honneurs aux autres.

C'est lui qui, avec une infatigable énergie a été la cheville ouvrière des Congrès de Namur, d'Angoulême, de Rome (1905), de Tournai, de Metz, de Londres, de Cologne, de Montréal, de Madrid, de Malte, de Lourdes et a mis sur pieds celui dont Rome est derechef le théâtre.

* * *

Les Congrès eucharistiques sont devenus des événements religieux de tout premier ordre. Ils ont fait décerner à l'Eucharistie des ovations gigantesques et vengé ainsi le Dieu caché des outrages de l'impiété, ils ont fait célébrer la gloire de l'Hostie dans des tournois de royale éloquence où les plus grands orateurs de la tribune ont rivalisé avec les princes de la chaire, ils ont fait acclamer la Royauté sociale de Jésus-Christ méconnue par tant de gouvernements. Ils ont ranimé la foi en la Présence réelle, exalté le culte, développé les œuvres d'adoration, propagé la communion fréquente, popularisé la réforme de Pie X, créé à travers le monde un puissant courant eucharistique.

Leur rayonnement dépasse infiniment leur théâtre, leur efficacité déborde leur durée. On pensait qu'ayant atteint leur apogée ils ne pourraient que décroître. On se trompe. Repartant de Rome, ils achèveront leur tour du monde. L'Afrique les attend. Et, par exemple, quel lieu plus vénérable pour servir de cadre au Congrès eucharistique que l'antique cité d'Hippone ? Sa situation sur les rives de la Méditerranée, la transparence de son ciel, la virginale beauté de sa Basilique découpant dans son azur de missel ses coupes éclatantes, l'évocation de son génial Docteur, saint Augustin ; n'y a-t-il pas là un ensemble prestigieux qui appelle les triomphes du Saint Sacrement ?

En attendant, que tous les cœurs battent à l'unisson ! Que dépassant toutes les frontières un immense concert d'adorations retentisse par le monde en communion avec les adorations de Rome. Que la terre pacifiée offre au ciel le plus magnifique spectacle en le reflétant dans la plus admirable fidélité !

J. SCHYRGENS.

Les archives du Manuel social (1)

Les mérites du *Manuel Social* sont connus de tout qui s'intéresse au mouvement de la législation et des œuvres en Belgique ; il est superflu de les rappeler longuement. Disons seulement que ce Manuel publié d'abord par le R.P. Vermeersch et honoré du prix quinquennal des sciences sociales, refondu avec le concours du R. P. Müller, fut à trois reprises épuisé. Depuis l'armistice une réédition était souhaitée. Au lieu de répondre à ce vœu par une révision de leur ouvrage, les

deux auteurs ont préféré une conception nouvelle ; l'idée qui avait présidé à la publication antérieure n'était pas abandonnée, mais elle prenait une forme différente ; en même temps l'objet devenait plus vaste, l'intérêt plus universel.

A cette conception nouvelle ils ont donné le nom d' « Archives du Manuel Social ». Ces archives consisteront en fascicules que, d'accord avec les dirigeants de l'*Action populaire* de France, ils feront paraître tous les deux mois. Ces fascicules seront l'œuvre d'auteurs divers, sociologues, juristes, historiens, hommes d'œuvres. Ils se rangeront en deux groupes, l'un comprenant les études de théorie et de doctrine, l'autre des études d'application, consacrées aux lois et aux institutions de caractère national ou de nature internationale. L'histoire économique et sociale de la Belgique y trouvera sa place.

Cette combinaison permettait d'étendre considérablement le champ d'action : non seulement la législation et les œuvres, mais la philosophie, la doctrine, si nécessaire à tous à l'époque troublée où nous vivons, entrait dans le programme et y occupait même le premier plan. Ensuite — avantage très appréciable — la publication de fascicules détachés, paraissant successivement, permettait de suivre pas à pas le mouvement, de s'adapter aux transformations des lois et des institutions, ce que n'eût pu faire un manuel.

Pareille initiative sera, sans aucun doute, accueillie favorablement. D'autant plus que ceux qui l'ont prise ont la confiance des catholiques belges et qu'ils l'ont acquise par un travail scientifique poursuivi pendant de longues années déjà.

Le plan qui sera suivi est esquissé, dans les grandes lignes, au début de la brochure qui vient de paraître. Les principales rubriques sous lesquelles les matières viendront se ranger y sont indiquées : État, Église, Famille, Association professionnelle, Relations du capital et du travail, Épargne, Assurance, Assistance, Classes moyenne et agricole, etc, toutes ces questions seront traitées séparément.

* * *

Cela étant dit des *Archives* dans leur ensemble, arrêtons-nous un instant à l'étude qui constitue le corps du premier fascicule.

Elle est consacrée aux *Principes de morale sociale*, et le R.P. Vermeersch a voulu la rédiger. Ceux qui ne peuvent aborder dans son texte latin la lecture du grand ouvrage du savant théologien et moraliste *De Justitia*, où ces questions de principe sont si profondément fouillées, trouveront ici, résumées en une soixantaine de pages, les idées maîtresses qui sont comme les assises premières de la morale sociale. On y reconnaîtra les qualités du Père Vermeersch : précision, finesse d'analyse, concision, rigueur logique, que ses amis et lecteurs admirent en tout ce qui sort de sa plume.

Dans un titre préliminaire il s'attache à montrer ce qu'est la pensée sociale, la préoccupation du bien commun, son fondement, ses bienfaits ; puis il définit le sujet social, la personne, personne physique ou personne morale, État, Église, société organisée, enfin le droit et la question sociale.

Le titre suivant analyse les vertus sociales. C'est d'abord la religion et la piété dont l'auteur montre fort bien l'influence sociale, ayant soin d'ailleurs de distinguer les formes diverses de la piété, piété envers Dieu, les parents, la patrie, piété des membres d'une famille les uns envers les autres, piété envers les malheureux, mystérieux courant de respect qui circule à travers la société chrétienne.

La justice et la charité viennent ensuite. La justice étudiée dans sa triple espèce classique, commutative, distributive et légale. L'auteur ne néglige pas les applications pratiques qui se présentent à lui, au cours de son exposé, notamment en matière de justice distributive ; il montre judicieusement comment le champ de la justice distributive s'est amplifié dans nos États modernes. La question de justice étant épuisée, il aborde la charité et termine par quelques pages consacrées à l'équité qui, « nous inclinant à user de nos droits d'une façon humaine », occupe une place intermédiaire entre la justice et la charité et la gratitude, vertu sociale qui va de l'obligé au bienfaiteur et lui « rend bienveillance pour bienveillance ».

Telle est, brièvement exposée, la trame de cette première étude. Notre conclusion sera celle de l'auteur lui-même : « l'effort d'attention que ce titre demande, sera, croyons-nous, récompensé par les services qu'il est appelé à rendre pour toute l'étude de la question sociale ».

GEORGES LEGRAND,
Professeur d'Economie sociale.

(1) Première livraison : *Principes de morale sociale*, par A. VERMEERSCH, S. J., professeur de théologie morale à l'Université grégorienne. Paris, Action populaire ; Bruxelles, Dewit ; Louvain, Uyst-pruyt, 1922.



Sainte Catherine de Sienne, catholique romaine

Il semble bien que M. l'abbé J. Leclercq ait voulu nous montrer deux choses, dans son beau livre : *Sainte Catherine de Sienne, catholique romaine*.

Il a voulu « esquisser le portrait d'une âme, la dresser vivante sous les yeux du lecteur ».

Il a voulu expliquer par la vie de cette âme que « l'amour de Dieu et l'amour du prochain est une seule et même chose », et comment sainte Catherine de Sienne nous enseigne à mettre toute notre religion dans le culte de l'Église : pour le corps du « Christ sur la terre et son chef Notre Saint Père le Pape ».

Et vraiment la sainte Catherine de Sienne de M. l'abbé Leclercq est vivante. Ceux qui la connaissaient bien déjà la retrouveront avec joie. Ceux qui, grâce à cette lecture, pénétreront pour la première fois dans son intimité seront ravis de la rencontrer.

M. l'abbé Leclercq a raison : il faut voir les saints avec la nature que le Bon Dieu leur a donnée : cette nature semblable à la nôtre, et qui, transformée par la grâce, devient l'instrument merveilleux de l'action divine. Les saints sont comme nous, ils ont vécu la même vie que nous, dans cette vallée de larmes. Ils ont dû, comme nous, lutter contre eux-mêmes et contre leurs passions. Ils se sont trouvés engagés dans les liens d'une famille et ont souffert avec ceux qu'ils aimaient. Ils ont été obligés par les responsabilités de la vie sociale de leur temps, comme nous le sommes par les nôtres et, dans le plan de Dieu, ils ont été co-rédempteurs avec le Christ, comme chacun dans notre vocation nous devons l'être.

Quelqu'un me disait l'autre jour, — c'était pourtant une âme très intérieure et très apostolique — : « Je n'aime pas la vie de sainte Catherine de Sienne : elle est trop extraordinaire ! »

Il y a une manière de présenter la vie des saints qui n'en montre que ce caractère. Et la remarque de M. l'abbé Leclercq est très juste quand il le note dans les écrits de plusieurs biographes de sainte Catherine de Sienne. Ce ne sont que pénitences, extases, visions, révélations, miracles... Ce ne sont là cependant, pourrions-nous dire, que des accidents de leur vie intérieure et nous avons tort d'en faire le principal.

M. l'abbé Leclercq n'est pas tombé sur cet écueil et sa Sainte Catherine reste si humaine, quoique divinement humaine, que sa vie peut être une leçon pour chacun de nous, quelles que soient notre misère et l'humilité de notre rôle dans le monde.

Aussi bien cependant, ces manifestations extraordinaires nous apprennent à être attentifs à cette « bonne nouvelle », cette sorte d'« évangile » que Dieu écrit encore chaque jour dans les âmes fidèles et dont les saints reçoivent les pages les plus sublimes pour nous transmettre les trésors de l'amour de Dieu.

Et tout cet enseignement dans l'âme de la sainte, M. l'abbé Leclercq l'a indiqué au cours de son livre. C'est d'abord la première vision où Notre Seigneur apparaît à Catherine enfant, revêtu des habits sacerdotaux et coiffé de la tiare pontificale, premier appel à l'amour pour l'Église et pour son Vicaire. C'est plus tard l'épreuve d'étranges tentations horribles qui lui méritent la vertu de force. C'est, en présence de la Sainte Vierge et des Saints, la scène ravissante des mystiques épousailles, symbole de la connaissance que Notre Seigneur veut lui donner de Lui-même et de l'union intime qu'Il contracta avec elle. Et comme, dans la douce et pénétrante lumière de la foi, le cœur s'ouvre à la charité, et qu'elle le prie de lui enlever sa volonté propre et de lui donner la sienne, voici que le Christ échange son cœur avec le sien. Puis après cette merveille, vient l'extraordinaire expansion d'une ardeur apostolique puisée au cœur même de Dieu. Enfin, la suprême vision du vaisseau de l'Église qui écrase son âme et achève l'immolation.

La vocation n'est pas seulement l'appel de Dieu qui doit nous fixer dans un état de vie plus ou moins proche ou lointain. Pour l'âme docile, il y a une vocation de tous les moments de la vie, c'est la volonté de Dieu sur nous, se manifestant à chacun de nos pas, nous animant et nous attirant sans cesse, et, si nous sommes fidèles, faisant de nous ses instruments pour réaliser son plan providentiel. « Le Seigneur nous conduit ». Combien cette phrase de l'Écriture se vérifie en Catherine ! Sa vie publique est un enchaînement de circonstances providentielles, soit que les âmes en détresse l'appellent, soit que l'obéissance lui commande d'agir, soit qu'elle se sente pressée de rappeler aux villes révoltées l'autorité de Dieu et de son Église, soit qu'il lui faille lutter pour que la volonté de Dieu s'accomplisse dans l'Église elle-même.

Sans doute, sa vie publique est son chemin de croix. Les contradictions extérieures meurtrissent sa nature sensible et délicate ; elle est déchirée par une action qui arrache sans cesse son âme à sa jouissance la plus intime, celle de Dieu ; elle est torturée par l'angoisse du salut du monde et le malheur de l'Église. Mais elle va simplement, remplissant sa mission, sans trances ni frayeurs, et, semble-t-il, presque sans étonnement. Ses actions vues par les hommes leur apparaissent peut-être extraordinaires ; en son âme, devant Dieu, elle a conscience de ne faire que ce qu'elle doit faire, de suivre la voie ordinaire et providentielle, commune à toutes les âmes, celle de la volonté du Seigneur. L'auteur dit « qu'elle fut homme d'État sans le savoir ». C'est ce que nous avons voulu marquer après lui.

* * *

Sainte Catherine « a pitié du monde entier devant la divine miséricorde ». C'est le caractère propre de la charité apostolique qu'elle trouve dans l'union de son âme avec Dieu. Nous devons être très reconnaissants à M. l'abbé Leclercq de nous le montrer avec insistance :

« Nulle part nous ne voyons, comme dans sainte Catherine de Sienne, l'évocation grandiose du monde en présence de Dieu, du monde qui s'abîme dans le péché, de Dieu qui veut lui faire miséricorde, et des serviteurs de Dieu qui, entre le monde et Dieu, sont, en union avec le Christ en croix, les médiateurs de la miséricorde.

« La splendeur sanglante de ce tableau est, dans l'ensemble de la mystique, l'apport de sainte Catherine. Elle pouvait nous le tracer parce que mêlée aux luttes du monde. Pour la famille des Papes, l'Église est une réalité vivante dont elle perçoit les pulsations ; pour l'ambassadrice des cités, les mots d'humanité et de péché lui rappellent tout ce qu'elle coudoie et dont elle souffre. L'union d'une âme à Dieu, ce n'est qu'une scène du drame immense de la rédemption, ce n'est qu'une note dans le concert, qui, de la terre, devrait porter au ciel la louange divine. Et la chose importante, ce n'est pas la scène, la note ; c'est l'ensemble, c'est que le Christ règne et que Dieu soit le maître, non dans son âme à elle seulement, mais dans le monde ».

Mais pour le monde comme pour chaque âme, hors de l'Église, point de salut ; c'est peut-être plus absolument vrai pour les sociétés humaines que pour chaque individu dont l'âme peut être sauvée sans appartenir au corps de l'Église. Pour la société, il est de nécessité rigoureuse qu'elle connaisse et reconnaisse l'Église, qui seule dispense l'enseignement du Christ et les bienfaits de sa rédemption, assurant ainsi les fondements de l'ordre social dans le monde déchu.

Ces fondements de la paix sociale, sainte Catherine les appelle sans cesse avec une philosophie sereine et une foi lucide : l'autorité qui vient de Dieu, l'union intime de tous les hommes, frères non seulement dans l'humanité et unis providentiellement par la nécessité, mais frères aussi dans leur filiation divine et membres d'un même corps dans leur union au Christ.

« Sainte Catherine est une mystique sociale. L'idée de société domine sa vie ; les autres sont plutôt des mystiques individualistes. Par delà les siècles, elle se rattache magnifiquement à la grande tradition de St Paul qui, lui aussi, avait écrit : « Je voudrais, pour mes frères, que le Christ me repousse », qui, lui aussi, ne se lasse de prêcher l'Église corps mystique de Jésus, continuant dans ses membres la vie divine sur la terre. Les âmes dans St Paul et dans Ste Catherine, apparaissent sent en faisceau, et le faisceau plonge en Dieu ».

« Oui, nous devons nous passionner pour la Sainte Église par amour pour Jésus crucifié, écrit sainte Catherine de Sienne à la reine-mère de Hongrie. » Ainsi débute la très belle partie du livre de M. l'abbé Leclercq sur la politique catholique de Sainte Catherine de Sienne. « Sa vie, dit-il, est une leçon de catholicisme. Un grand nombre de Saints ont exercé leur influence principalement dans l'ordre des rapports individuels, ont traité de l'union de l'âme ou des âmes avec Dieu. Mais notre Sainte est toute catholique.

« Ce qui fait le catholicisme, c'est l'Église : c'est que le Christ ne se soit pas borné à nous laisser, dans le souvenir de sa personne un idéal moral, ni même dans un corps de doctrine la vérité et la voie du salut, mais qu'il ait voulu constituer une société humaine, pour exploiter ce capital. »

Sainte Catherine de Sienne a particulièrement bien saisi et enseigné ce devoir social du chrétien dans l'Église et la leçon qu'elle nous donne est opportune.

Peut-être nos modernes contempteurs de la religion diront-ils que sa politique était clérical, et l'on conçoit d'ailleurs qu'une certaine politique ait pu donner au mot une signification antipathique même aux yeux de bons catholiques. Mais affirmer l'autorité souve-

raine de l'Église, revendiquer son droit d'intervention pour maintenir ou rétablir l'ordre social qui doit assurer le salut des âmes, comme l'a fait sainte Catherine, c'est donner au devoir social du chrétien sa signification la plus haute et à son action politique le motif le plus excellent.

Sans doute l'action sociale du chrétien, réglée et motivée par la morale catholique, subordonnée à l'Église, débordera souvent la défense des biens purement spirituels. Ils sont la Fin, mais pour l'obtenir des moyens d'ordre temporel peuvent être nécessaires. Comme dit M. l'abbé Leclercq :

« En un siècle où l'on discute tant les rapports de l'Église et des États, où l'on parle tant du devoir de l'Église de circonscrire son action au domaine spirituel, l'exemple de Catherine est suggestif. Il montre comment le zèle le plus purement religieux amène quelquefois, par une suite nécessaire, une action temporelle et même une pure action politique laïque. Puisse la grande sainte catholique qu'elle fut, entraîner les hommes d'aujourd'hui à être citoyens de l'Église du Christ, à ne pas se contenter d'un christianisme individualiste, mais à prendre pleine conscience de la place qu'a dans le monde l'épouse du Christ qui est son corps mystique. La vie du monde tourne autour de l'Église ; et chaque chrétien, à sa place, doit soutenir pour elle le combat auquel le Christ l'appelle. Ce grand amour du Christ dans son Église fut la vie même de Catherine ».

* * *

Nous avons signalé dans cette notice quelques idées principales du beau livre de M. l'abbé Leclercq. Il eût fallu faire plus et mieux, dans une étude plus importante et avec plus de compétence que la nôtre.

Nous aurions pu noter la finesse de l'analyse psychologique, du tempérament propre de la sainte et, à travers elle, de la nature féminine ; l'originalité du style ; et des réflexions parfois bien piquantes.

Souhaitons qu'on lise beaucoup le livre de M. l'abbé Leclercq, parce que c'est une très belle leçon qui doit nous apprendre que l'amour pour Dieu et l'amour pour le prochain et l'Église est une seule et même chose ; c'est un appel à l'apostolat social catholique !

VICTOIRE CAPPE.



BELGIQUE

Les réparations

La dernière livraison de la *Revue des Questions Scientifiques* nous a apporté le texte de la très intéressante communication faite par M. F. Baudhuin à la Section des Sciences économiques de la Société scientifique de Bruxelles, au sujet des Réparations.

M. Baudhuin commence par établir que l'Allemagne ne pourra payer sa dette — qui fut fixée en mai 1921 à 132 milliards de marks-or — qu'en nature ou en services.

Et la démonstration est péremptoire. « Les Alliés se trouvent en face du dilemme suivant : L'Allemagne payera par ses exportations, ou elle ne paiera pas du tout ».

Et l'auteur montre que toutes les exportations (de produits ou de services) ne peuvent servir à payer la dette. L'Allemagne doit vivre, acheter des matières premières. Il faudra trouver l'excédent que raisonnablement on peut lui imposer.

Si donc la Belgique veut être payée, et M. Houtart a clairement exposé à nos lecteurs à quel point notre situation financière est dépendante de la rentrée de notre créance sur l'Allemagne, la Belgique devra se résoudre au paiement en nature ou en prestations de services.

Mais l'objection est faite de suite : Vous allez nuire considérablement à l'industrie nationale ! Les produits allemands vont fermer les usines belges !

Il faudra donc opérer très prudemment. N'importer que certains produits, coke, produits chimiques, engrais, produits pharmaceutiques, etc.

Évidemment ces livraisons seules ne pourront suffire et M. Baudhuin développe alors une idée extrêmement originale et qui à l'expérience pourrait se montrer très féconde.

Pourquoi ne pas « faire compléter par l'Allemagne l'équipement de notre pays et de sa colonie ? »

Nos finances ne nous permettront pas d'exécuter d'ici longtemps plusieurs projets de grands travaux publics ; des habitations à bon marché, le canal d'Anvers au Rhin, le port de Zee-Brugge, le port de Matadi, les chemins de fer et les routes au Congo, etc., etc.

L'exécution de pareils travaux profiterait à tout le monde et ne nuirait à personne puisque, si l'Allemagne ne les exécute pas, il n'en serait pendant de longues années aucunement question.

L'outillage de la Belgique et de sa colonie augmenterait nos « possibilités » économiques, et, d'autre part, notre créance sur l'Allemagne se verrait diminuée d'autant.

Objection : L'emploi de la main-d'œuvre allemande. Évidemment la chose serait fort délicate, mais en s'y prenant prudemment, on pourrait réduire l'inconvénient au minimum. Aux autres objections l'auteur répond de façon convaincante.

L'idée de M. Baudhuin méritait d'être soulignée d'autant plus qu'il semble démontré qu'à s'en tenir à exiger purement et simplement le paiement en or des réparations on risque de n'avoir en fin de compte rien du tout.

L'Allemagne peut payer. C'est évident. M. Baudhuin l'établit une fois de plus. Mais comment la faire payer ? *That is the question !*



ROME

LES INTERVENTIONS DU SAINT-SIÈGE A L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE DE GÈNES. Mise au point officielle, parue dans l'*Osservatore Romano* des 15-16 mai 1922.

Le Mémoire que le Saint-Siège a fait remettre à Gênes aux représentants des Puissances avec lesquelles il est en relations diplomatiques, a rencontré partout un accueil favorable. Comme, cependant, les correspondants des journaux et des agences, dans leurs rapports sur cette intervention pontificale, ont commis quelques erreurs et inexacritudes, il ne sera pas inutile, ne fût-ce que dans l'intérêt de la vérité historique, de rétablir les faits avec précision et dans leur ordre chronologique.

* * *

Le Saint-Père, dès le jour de son élection, a inscrit à son programme — et il l'a proclamé bien haut, — la réconciliation et la pacification des peuples. Or, c'est dans ce but de rapprochement et d'apaisement qu'était convoquée la Conférence de Gênes. On comprend que Sa Sainteté ait tourné de ce côté ses sollicitudes dès les premiers jours de son pontificat.

Le 7 avril, avant même que la Conférence commençât ses travaux, le Saint-Père écrivit à l'Archevêque de Gênes une lettre autographe dans laquelle les Gouvernements étaient invités à considérer les malheureuses conditions dans lesquelles se débattaient tous les peuples, vainqueurs et vaincus, et à y remédier, fût-ce au prix de quelques sacrifices d'intérêts particuliers, qui auraient été certainement compensés par les avantages d'un retour plus rapide à la situation normale. Sa Sainteté terminait en exhortant tous les fidèles à prier pour le succès de cette Conférence historique.

Le 29 avril, dans sa lettre à Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat, le Saint-Père renouvelait ces vœux et ces exhortations, et il ajoutait : « Le retour aux relations normales entre les individus et les États, qui est conforme à la droite raison et aux ordonnances divines, sera grandement avantageux à tous les peuples, vainqueurs et vaincus, mais spécialement à ces malheureuses populations d'Europe orientale, qui, après les désolations de la grande guerre, puis de la guerre civile, après les déchirements de la persécution religieuse, se trouvent à présent décimées par la famine et les épidémies, alors qu'elles renferment tant de sources de richesses qui pourraient être efficacement employées à la restauration sociale ». Et Sa Sainteté concluait en ordonnant que cette lettre fût communiquée officiellement aux Gouvernements avec lesquels le Saint-Siège entretient des rapports diplomatiques.

En égard à l'urgence de cet ordre du Saint-Père, il fut décidé que la lettre pontificale serait remise à Gênes même aux délégations des gouvernements intéressés.

Entretiens, à peine les journaux avaient-ils publié ce document pontifical, que le Saint-Siège reçut de Russie de nouveaux détails sur la triste situation qui est faite là-bas, non seulement à l'Église catholique, mais à toute confession religieuse. Le décret du 23 janvier 1918 garantit bien à tous la liberté de conscience et de religion, mais des informations certaines et qui ne peuvent être révoquées en doute, reçues par le Saint-Siège de diverses provinces, établissent que les faits ne répondent en aucune façon à la loi. Le Saint-Père décida d'attirer l'attention de la Conférence de Gênes sur cette situation avant qu'on se prononçât sur la question russe, dont la solution

paraissait alors imminente. En conséquence, quelques jours après la publication de la lettre à Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat, Mgr Pizzardo, Substitut de la Secrétairerie d'Etat, fut envoyé à Gênes avec mission de remettre aux Délégations des Etats qui sont en rapport avec le Saint-Siège la lettre susmentionnée et un mémorandum sur la situation religieuse en Russie.

Ce Mémorandum était conçu dans les termes suivants :

(L'*Osservatore Romano* publie ici le texte original, en langue diplomatique. Nous transcrivons.)

« Dans la lettre que le Saint-Père adressait le 29 avril dernier à l'Eminentissime Cardinal Secrétaire d'Etat, celui-ci était chargé de communiquer aux Puissances avec lesquelles le Saint-Siège est en relations diplomatiques, les vœux que Sa Sainteté forme pour l'heureuse issue de la Conférence de Gênes, spécialement en ce qui concerne la Nation russe.

» Puisque le développement des événements ne lui laisse pas le temps de s'adresser à chaque chancellerie par la filière ordinaire des Représentants pontificaux accrédités auprès des diverses nations, le Saint-Siège profite de la présence à Gênes des délégations des Etats avec lesquels il entretient des rapports diplomatiques, pour leur consigner directement le texte du document pontifical ci-dessus mentionné, et pour attirer leur attention et, par leur intermédiaire, celle de la Conférence, sur quelques points de particulière importance.

» A l'heure historique où l'on traite de la réadmission de la Russie dans le consortium des nations civilisées, le Saint-Siège désire que les intérêts religieux qui sont la base de toute vraie civilisation, soient sauvegardés en Russie. En conséquence, le Saint-Siège demande que dans l'accord qui s'établira entre les Puissances représentées à Gênes, soient insérées de quelque façon, mais très explicitement, les trois clauses suivantes :

» 1^o La pleine liberté de conscience pour tous, citoyens russes ou étrangers, est garantie en Russie ;

» 2^o Est aussi garanti l'exercice privé et public de la religion et du culte. (Cette deuxième clause est conforme aux déclarations faites à Gênes par le Délégué russe, M. Cicerin) ;

» 3^o Les immeubles qui appartenaient ou appartiennent encore à quelque confession religieuse que ce soit, lui seront rendus et respectés. »

Certains journaux affirment que le Mémorandum signifie que le Vatican a fait machine arrière depuis les précédentes lettres pontificales, spécialement depuis la seconde, si paternellement bienveillante pour les populations russes. Rien de plus faux. Il faut dire au contraire que le mémorandum est un pas en avant dans la voie suivie jusqu'alors et vers le même but d'empêcher les solutions tronquées. La Conférence, en effet, était précisément occupée à étudier les conditions et le mode de réception de la Russie dans la Société des Nations civilisées. Le Saint-Père, dans son Mémorandum, rappelle que les intérêts religieux sont un élément essentiel de la civilisation, et pour cela il demande que, dans l'accord éventuel avec les Russes, ces intérêts soient sauvegardés, par l'insertion, d'une ou d'autre manière, parmi les clauses de cet accord, de celles que suggère le Mémorandum et sans l'acceptation et l'observation desquelles un Etat ne peut se dire civilisé.

Mais plus incroyable est l'erreur dans laquelle est tombé *Le Temps* de Paris. Parlant du Mémorandum, ce grand journal fait remarquer que le Vatican aurait dû réclamer la restitution des propriétés à toutes les institutions religieuses de Russie et soutenir ainsi l'Eglise orthodoxe en même temps que l'Eglise catholique. Mais n'est-ce pas là ce que dit expressément le Mémorandum : « les immeubles qui appartenaient... à quelque confession religieuse que ce soit » ? Et qu'on veuille bien noter que la parole « immeubles » désigne non seulement les édifices à destination religieuse, tels que les églises, les résidences épiscopales et paroissiales, les écoles, les séminaires, etc., mais encore toutes propriétés dont les revenus sont affectés au service du culte. Et comme, de telles propriétés, l'Eglise catholique n'en possédait pas en Russie, tandis que l'Eglise orthodoxe en était abondamment pourvue, il faut conclure que le mémorandum pontifical était plus favorable, quantitativement, à l'Eglise orthodoxe qu'à l'Eglise catholique.

Mgr Pizzardo arriva à Gênes le 5 mai. Il réserva sa première visite à Lloyd George. Celui-ci cependant, très occupé, ne put le recevoir que le lundi suivant. Mgr Pizzardo lui remit donc officiellement la Lettre et le Mémorandum. Le même jour, il profita d'une occasion qui lui fut offerte avec une extrême courtoisie pour faire parvenir les deux documents à M. Facta, sous une enveloppe adressée comme suit : « A S.E. Monsieur le Président de la Conférence internationale de Gênes ».

Le lendemain et les jours suivants, les documents furent remis officiellement au Chef des Délégations des Etats qui sont en relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Auprès de tous, l'envoyé pontifical reçut le meilleur accueil.

Le même mardi, Mgr Pizzardo eut un entretien à Santa Margherita avec M. Vorowski, pour préciser certains points de l'accord conclu il y a deux mois entre le Saint-Siège et le Gouvernement des Soviets au sujet d'une mission de secours que le Saint-Père se propose d'envoyer en Russie. Pendant l'entretien, survint M. Tchitcherine, Chef de la Délégation russe. Profitant de l'occasion, Mgr Pizzardo lui parla du Mémorandum, dont il lui remit un exemplaire, et lui recommanda avec instance d'en examiner mûrement les clauses, spécialement la première et la seconde. Des journaux ont annoncé qu'au cours de cette conversation avec M. Tchitcherine ou en d'autres circonstances, Mgr Pizzardo avait conclu avec le Chef de la Délégation russe un accord en vertu duquel la troisième clause du Mémorandum était retirée et la propriété des biens immeubles appartenant aux diverses confessions religieuses, abandonnée. Cette affirmation est totalement dénuée de fondement. La vérité est que, la question des propriétés en Russie étant en discussion devant la Conférence, il était tout indiqué d'attendre, pour causer de la troisième clause du Mémorandum, la conclusion de ces négociations. Telle est la raison pour laquelle Mgr Pizzardo insista surtout sur les deux autres points.

L. PICARD.

La maladie de Monseigneur Perosi

Note de l'*Osservatore Romano* du 11 mai :

« Par égard pour l'illustre Maestro et pour sa famille, nous nous sommes abstenus jusqu'ici de parler de son état de santé. Et nous avons persisté dans notre réserve malgré les rumeurs qui ont couru ces derniers jours à ce propos.

» Nous rompons aujourd'hui le silence pour publier le bulletin rédigé hier par les médecins qui ont visité minutieusement Mgr Perosi.

» Nous faisons des vœux cordiaux pour sa guérison et nous espérons que devant le malheur désormais se tairont les bruits injurieux et les inventions fantaisistes.

» Voici le bulletin en question :

« A la demande de la famille Perosi, nous avons aujourd'hui visité ensemble Mgr Lorenzo Perosi, afin de préciser son état de santé mentale.

» Nous avons malheureusement découvert chez lui tout un ensemble d'idées qui tiennent du délire, idées qu'il exprime ouvertement et auxquelles il conforme sa conduite.

» Il manifeste également quelque excitation.

» Deux d'entre nous — De Sanctis et Mingazzini — l'avions déjà visité en 1915, lorsque le Maître passa par un état de dépression et d'anxiété dans lequel il était déjà en proie à des idées délirantes.

» Dans ces conditions, nous avons, de plein accord, conseillé la solitude et le repos.

» Rome, 8 mai 1922.

SANTE DE SANCTIS, GIOVANNI MINGAZZINI,
AUGUSTO GIANNELLI. »



ANGLETERRE

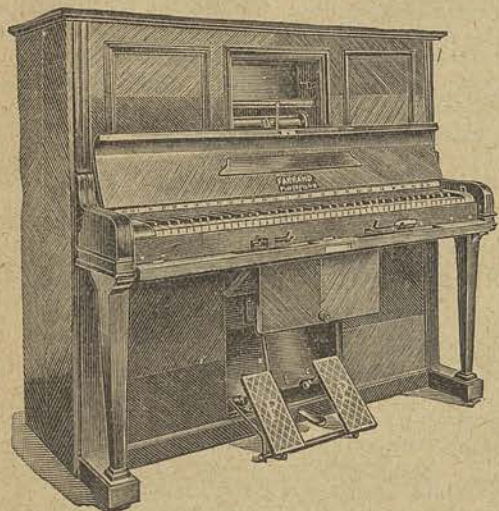
Situation des catholiques

Au meeting de la *Catholic Reading Guild*, tenu la semaine dernière à Londres sous la présidence du Cardinal Bourne, M. Hilaire Belloc fit un discours dont nous trouvons le résumé dans l'*Universe* du 12 mai :

La chose la plus importante dont il faut bien se pénétrer — doit avoir dit M. Belloc — c'est que les catholiques anglais travaillent dans une atmosphère extrêmement hostile. A son avis, cette atmosphère est plus hostile que partout ailleurs dans le monde civilisé. C'est en Angleterre que l'Eglise catholique est le moins connue, et pourtant c'est en Angleterre que la répulsion instinctive contre elle est le plus vive, parce qu'alliée à une sorte de faux patriotisme.



LE "PIANOLA",-PIANO



apporte au joyer le repos de l'esprit et la joie unanime en permettant à tous, petits et grands, de jouer du piano, sans qu'il soit pour cela nécessaire de connaître la musique.

C'est le seul instrument dont les exécutions soient ARTISTIQUES car les instruments similaires sont nombreux qui ne relèvent que de la simple mécanique.

Les seuls instruments qui puissent s'appeler

"PIANOLA",

sont ceux inventés et fabriqués par

THE ÆOLIAN COMPANY

212, RUE ROYALE, 212, BRUXELLES

(nouvelle adresse)

Rouleaux « ÆOLIAN » les meilleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Envoi franco des catalogues sur demande

TÉLÉPHONE 196-97

A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

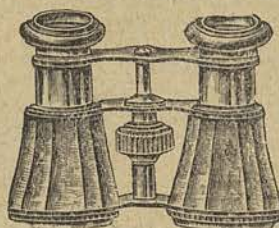
Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

C'EST LA NUTRITION ASSURÉE
EN LE BUVAnt RÉGULIÈREMENT
BOVRIL, Bruxelles, Téléph. 103.49 Toutes épiceries

Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6

BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911



ERVEN LUCAS BOLS, AMSTERDAM

Liqueurs Extra Fines

Anisette — Curacao — Cherry Brandy

Menthe verte et blanche

SCHIEDAM BOLS

AGENT GÉNÉRAL :

Gérard Van Volxem

164, Chaussée de Ninove, Bruxelles

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve. 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt. 2. Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

NOS SÉRIES

ESSENCE

LOTION

BRILLANTINE

SAVON

COSMETIQUE

UZONNE - VICKY

COTE D'AZUR

NOUVEAU RÈGNE

CYCLAMEN ROUGE

ETC. ETC.

Eau de Cologne N° 350

Eau de Cologne aux Fleurs

Stcik -- Savon de Toilette

A la Corbeille Royale PARFUMERIE

EM. LEMESRE

fondée en 1860

LE PORTE PLUME A RESERVOIR

"SWAN"

INDISPENSABLE A CELUI

QUI ÉCRIT FRÉQUEMMENT

CHAQUE "SWAN" EST GARANTI

EN VENTE PARTOUT

Fabricants : MABIE TODD & Co Ltd (Belgium) Société Anonyme

8-10, rue Neuve, Bruxelles

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 23, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette

Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage

Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

Vermouth JACCOBINO

le meilleur !

== Jacques Neefs, Anvers ==

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS

CHOCOLAT

Le Chocolat
Duc
surpasse tous
les chocolats.



DU C ANVERS



"La Voix de son Maître"

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.


C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer

En voyage

n'oubliez pas
votre nécessaire



MARCUS SPÉCIAL

FR. 330 le mille.

L. Vekemans

84-86, rue Ellerman, Anvers

PRIX-COURANT ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

Laines du pays garanties

à 8,25 le kilo

CHEZ

VANDERBORGHT

46, rue de l'Ecuyer, 58

∴

BRUXELLES

VOUS TROUVEREZ A DES PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE :

Lits, Sommiers
Matelas, Oreillers
Laine, Crin
Zostère

Crin végétal
Couvertures
Couvre-lits
Edredons, etc.

Réfection des Literies